

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : ARNEKE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

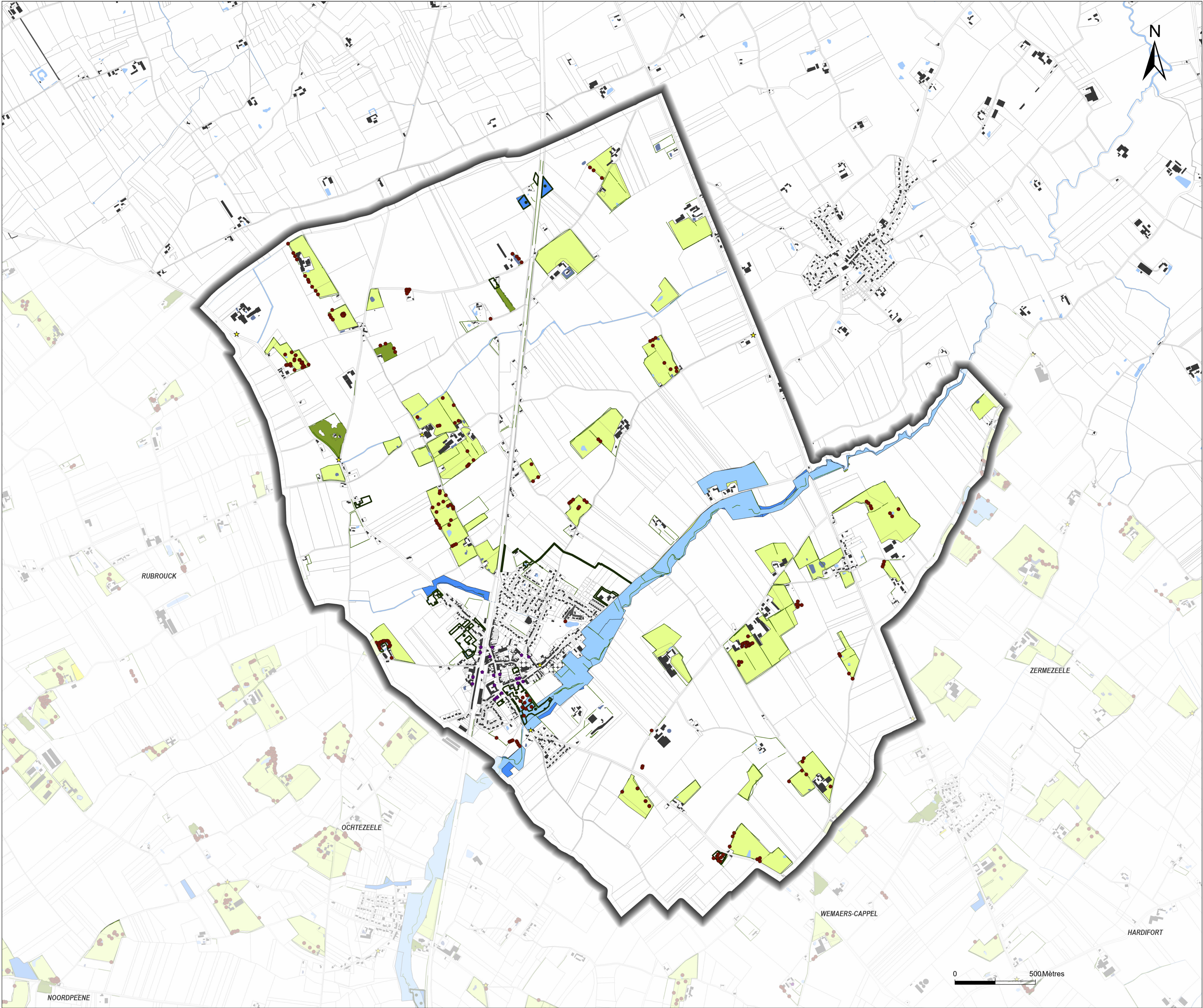
bagur

Signature numérique de Eddie Defeverre

Date : 2025.12.30 11:50:19 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/8 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : BAILLEUL

Planche C : PATRIMOINE

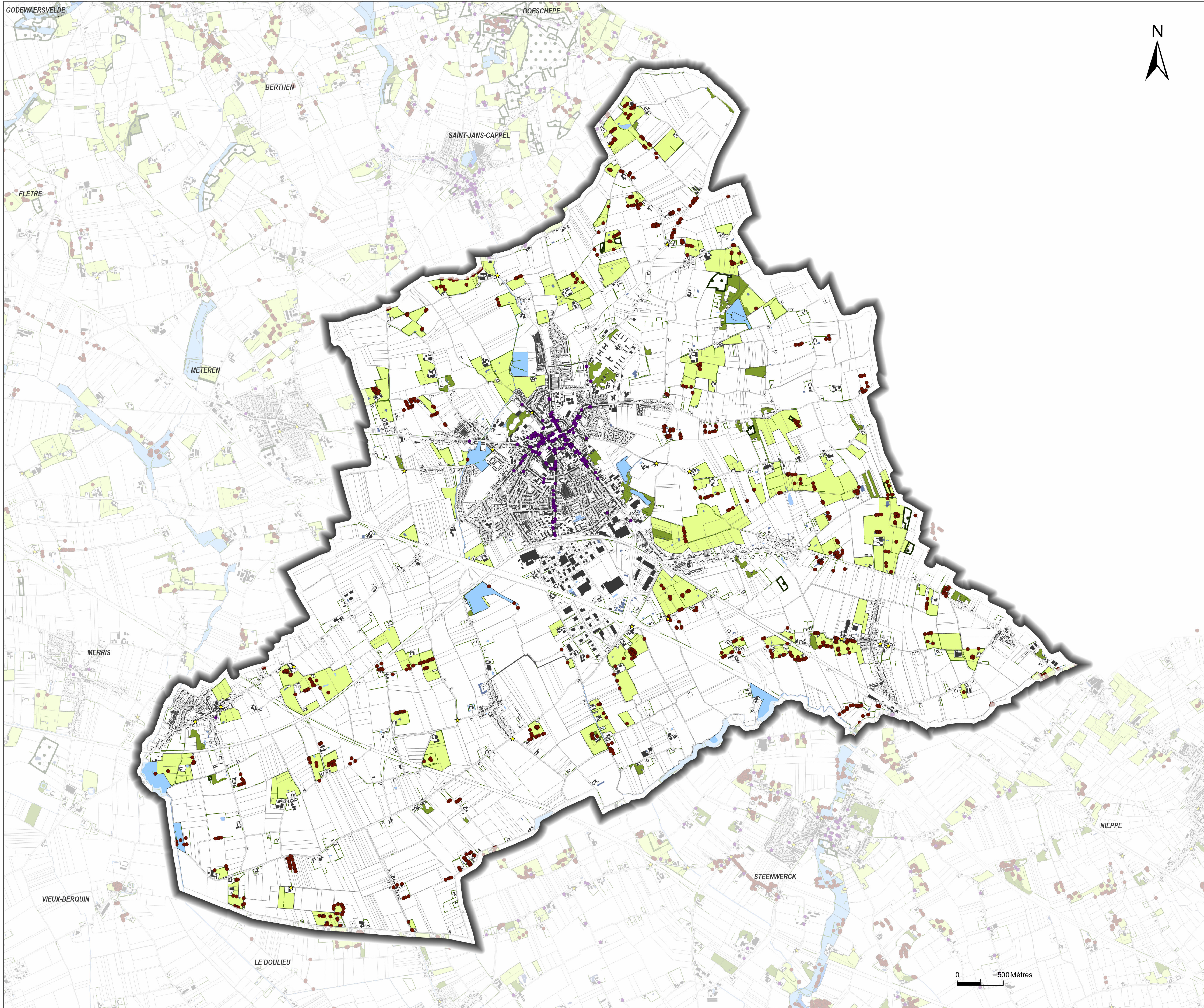
Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025



Signature
numérique
de Eddie
Defevere
Date :
2025.12.30
11:51:09
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/14 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BAVINCHOVE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

Agence Publique de l'Aménagement Rural

bagur

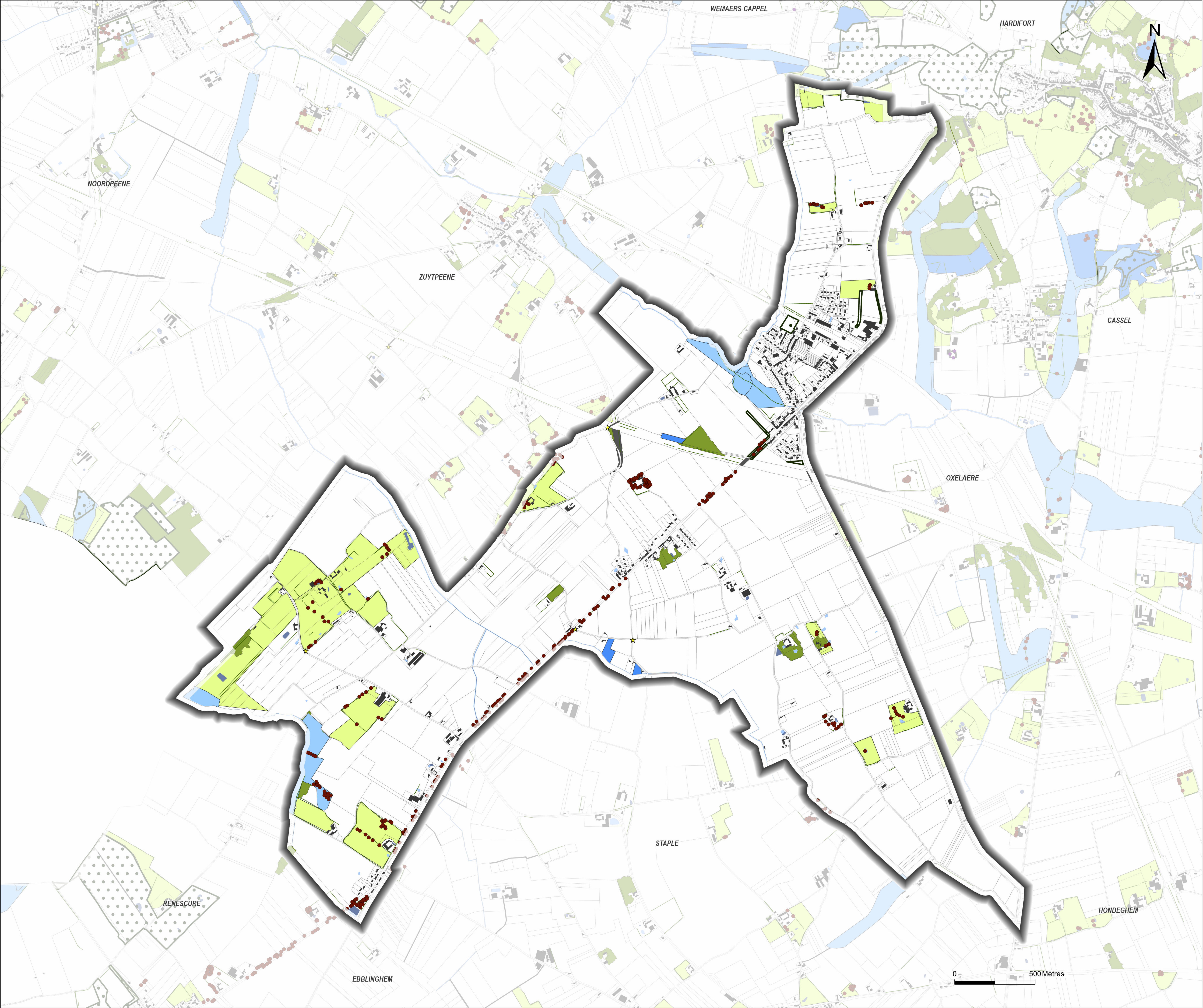
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:51:55 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/8 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BERTHEN

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

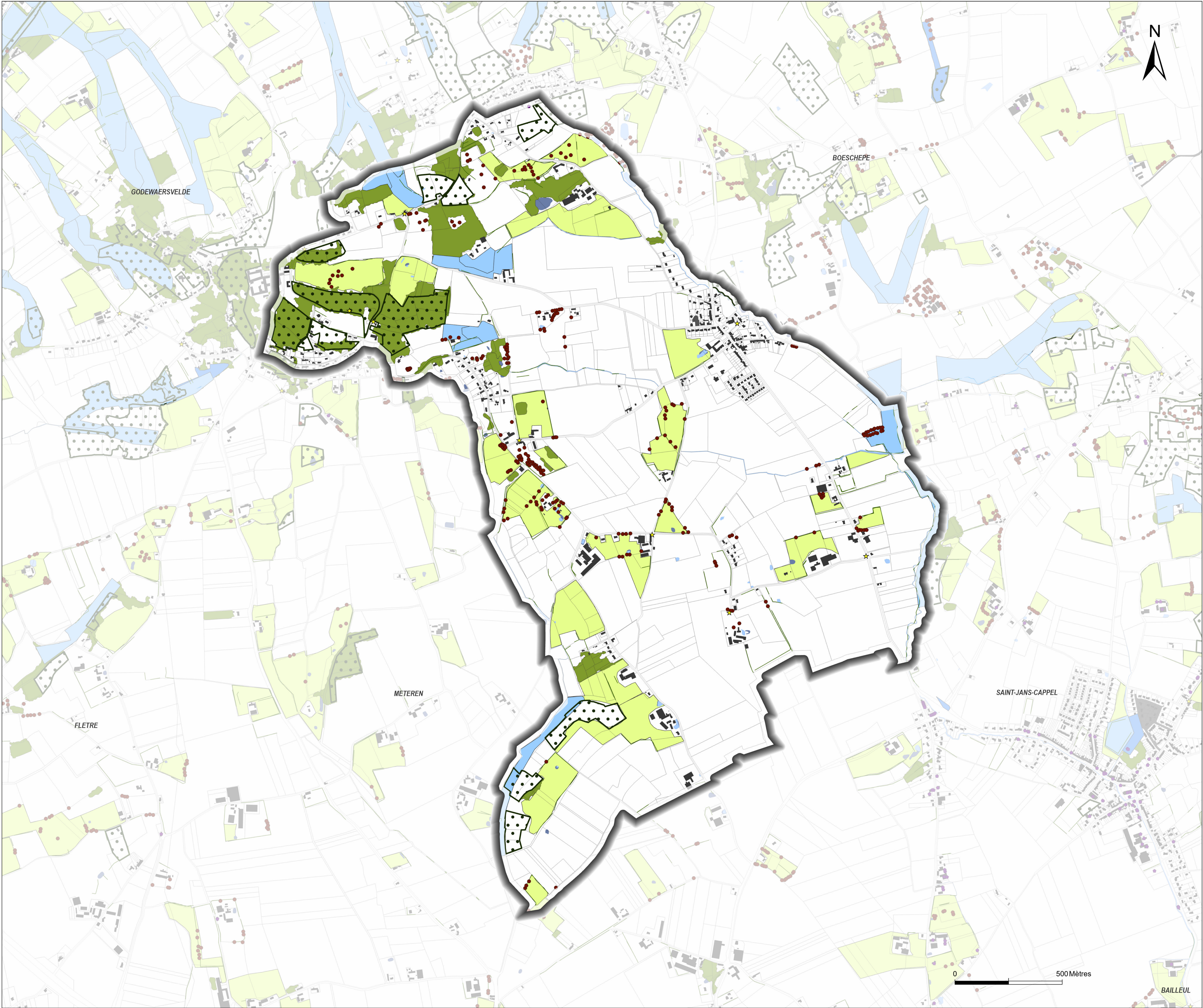
bagur

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:52:22 +01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BLARINGHEM

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

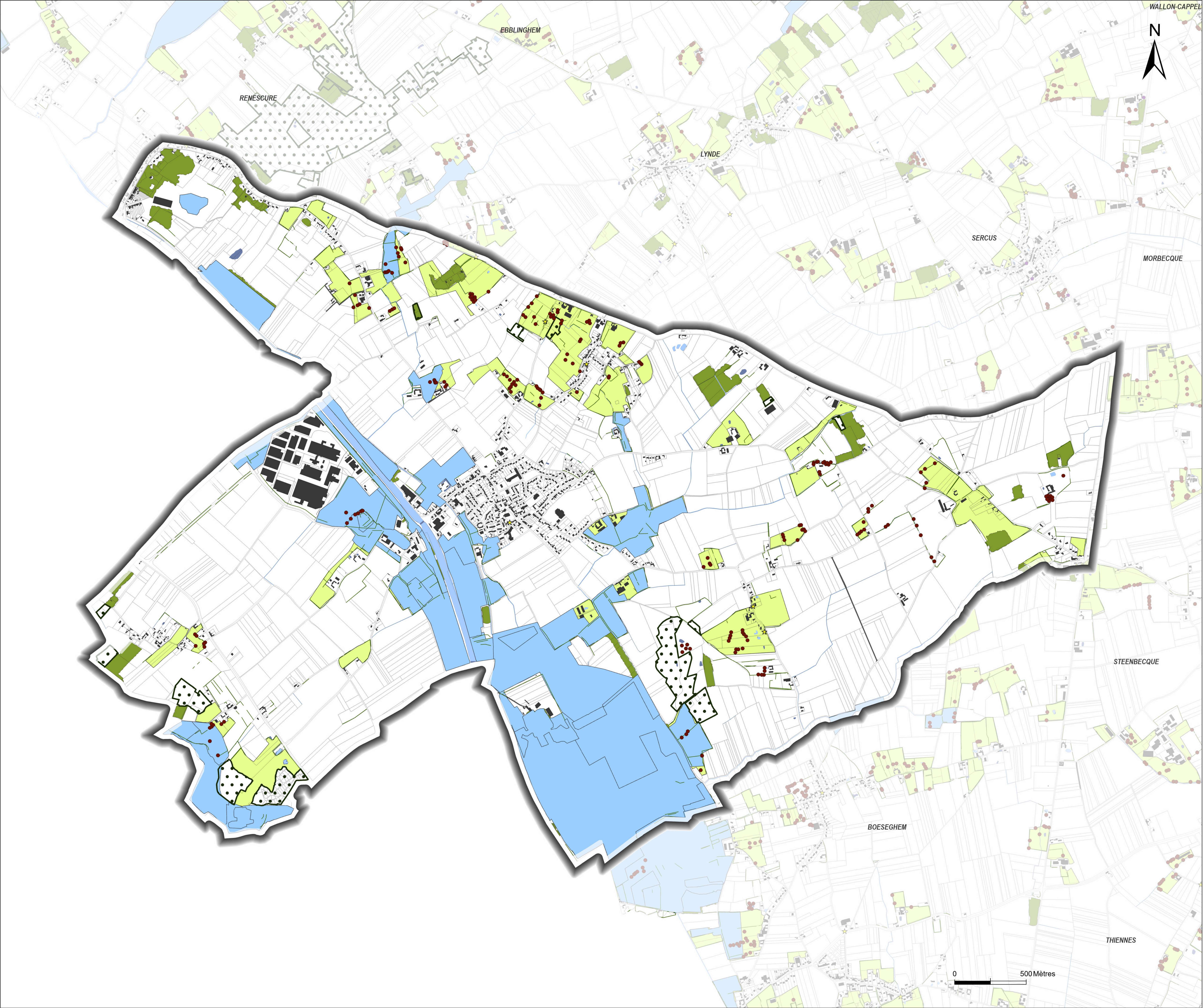
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025



verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR
AGENCE D'URBANISME
LA FAMILLE D'AGUR

Eddie Defever
Signature numérique de Eddie Defever
Date : 2025.12.30 11:52:44 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/9 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BOESCHEPE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

bagur

Eddie

De

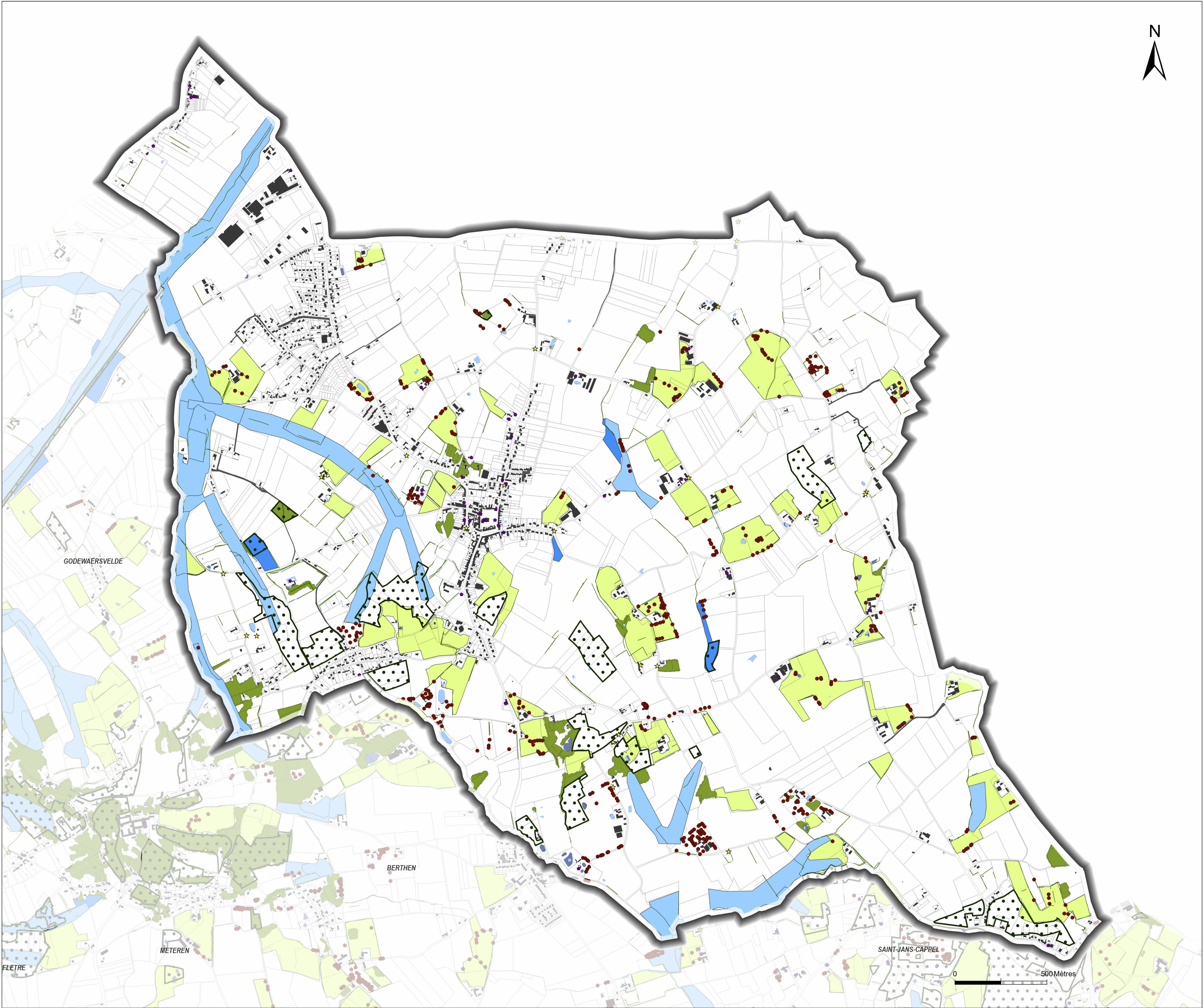
vere

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:53:12 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

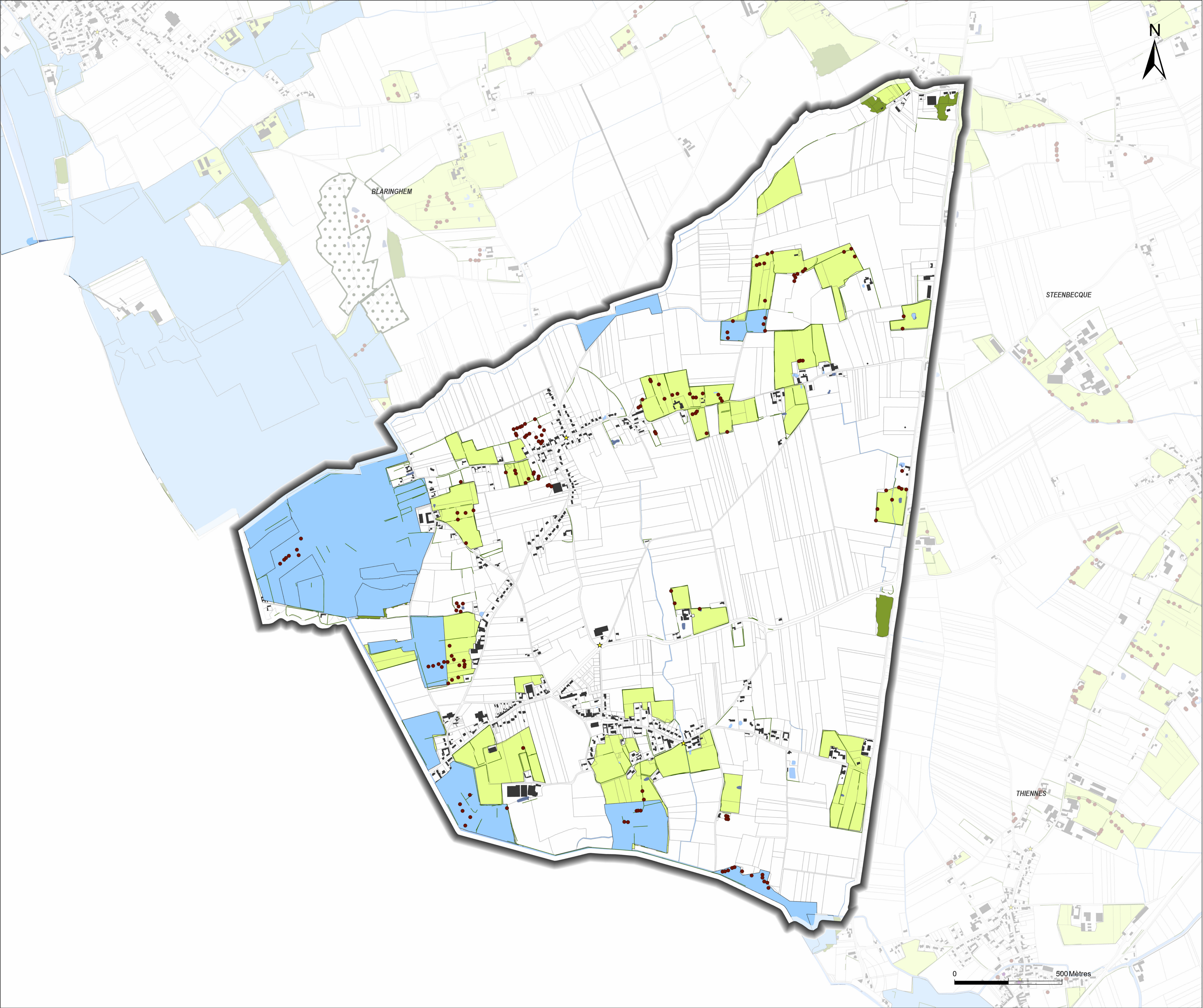
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : BOESEGHM

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
du Nord-Pas de Calais
bagur

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
11:53:48
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : BORRE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

bagur

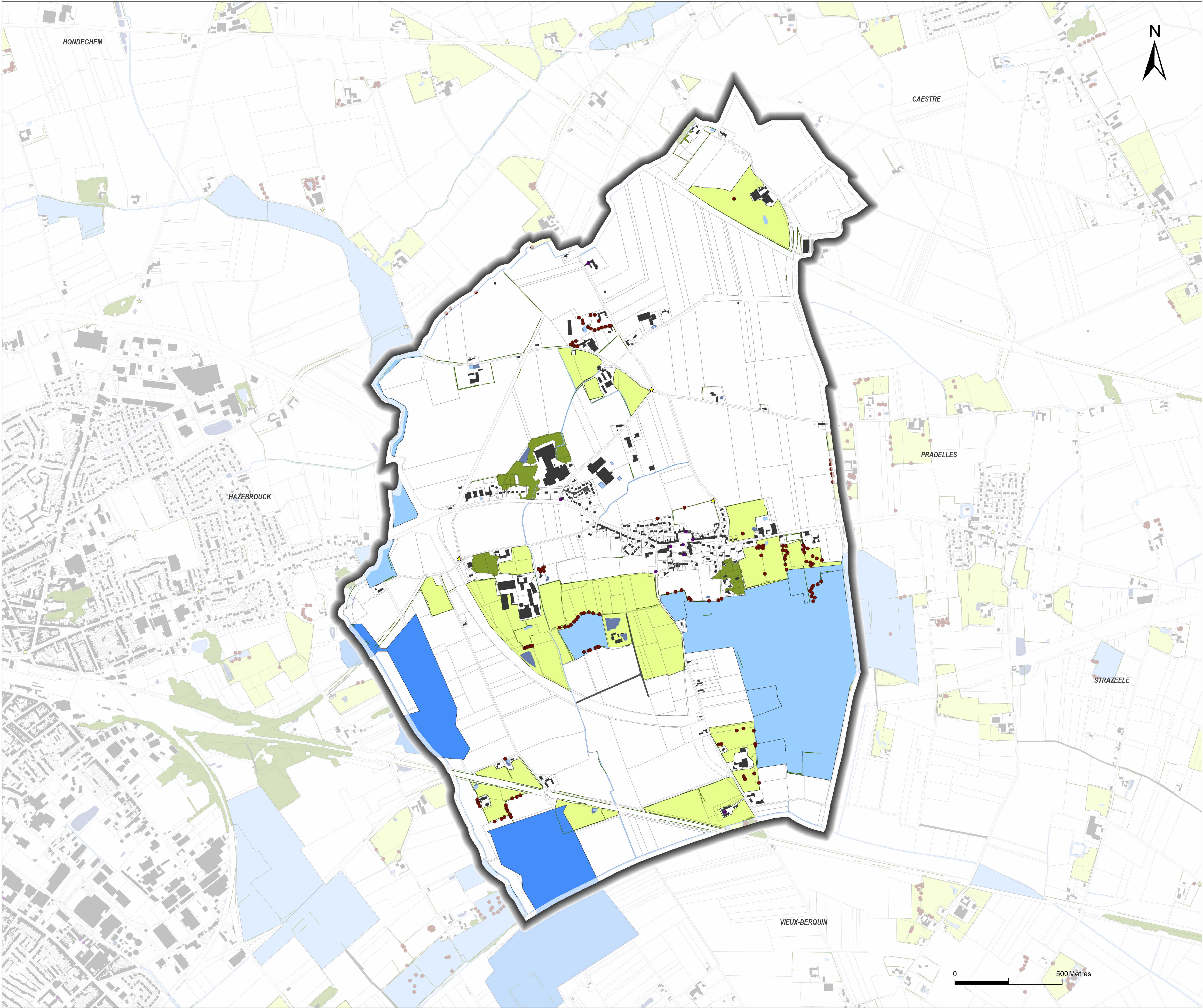
Eddie Defevere

Signature numérique de Eddie Defevere

Date : 2025.12.30 11:54:12 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : BUYSSCHEURE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

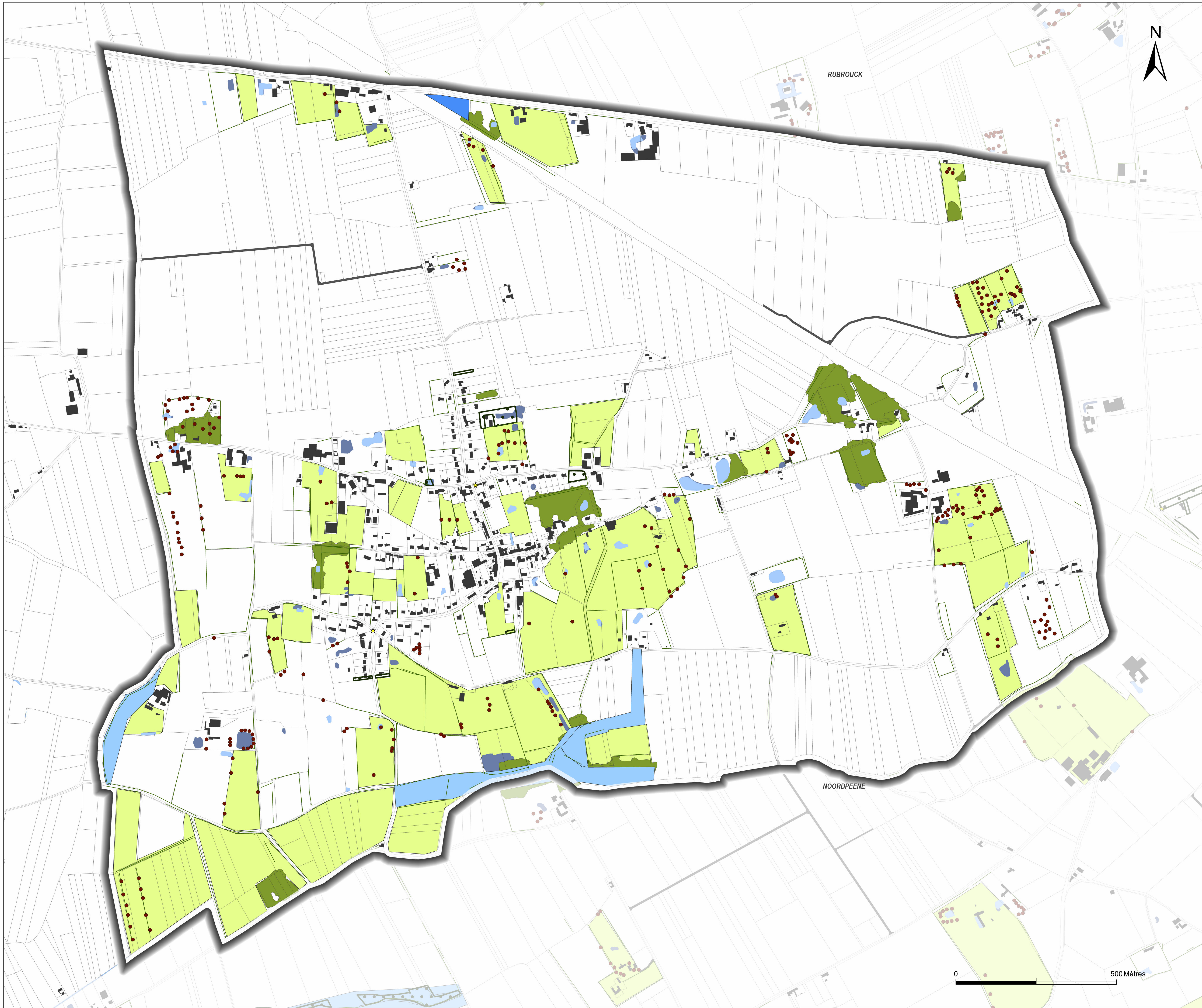
AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
ere

Signature
numérique de
Eddie Defever
Date :
2025.12.30
11:54:33
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/4 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE

AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : CAESTRE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME

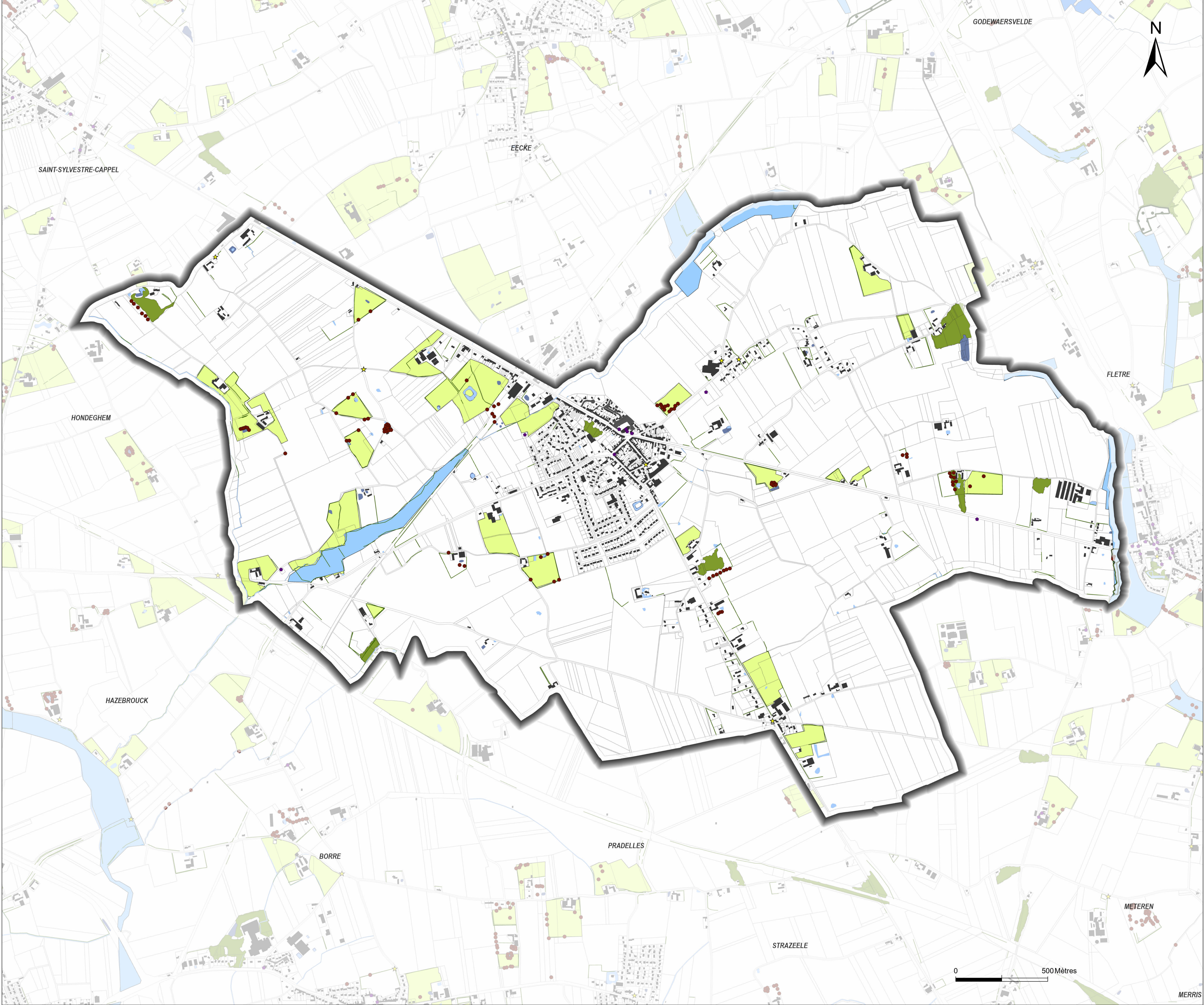
ARTOIS PICARDIE

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:54:55 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : CASSEL

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

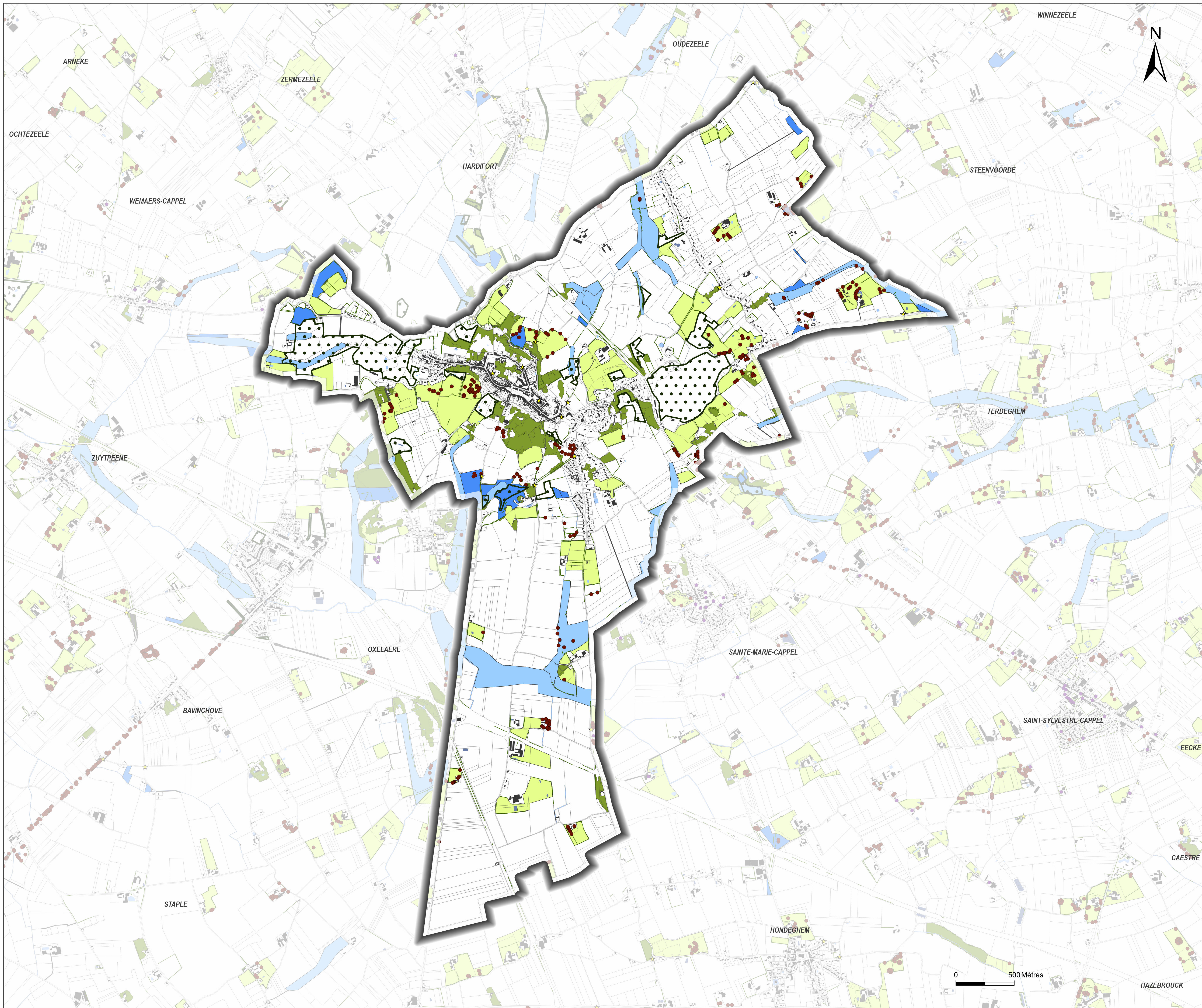
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
11:55:18
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/11 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

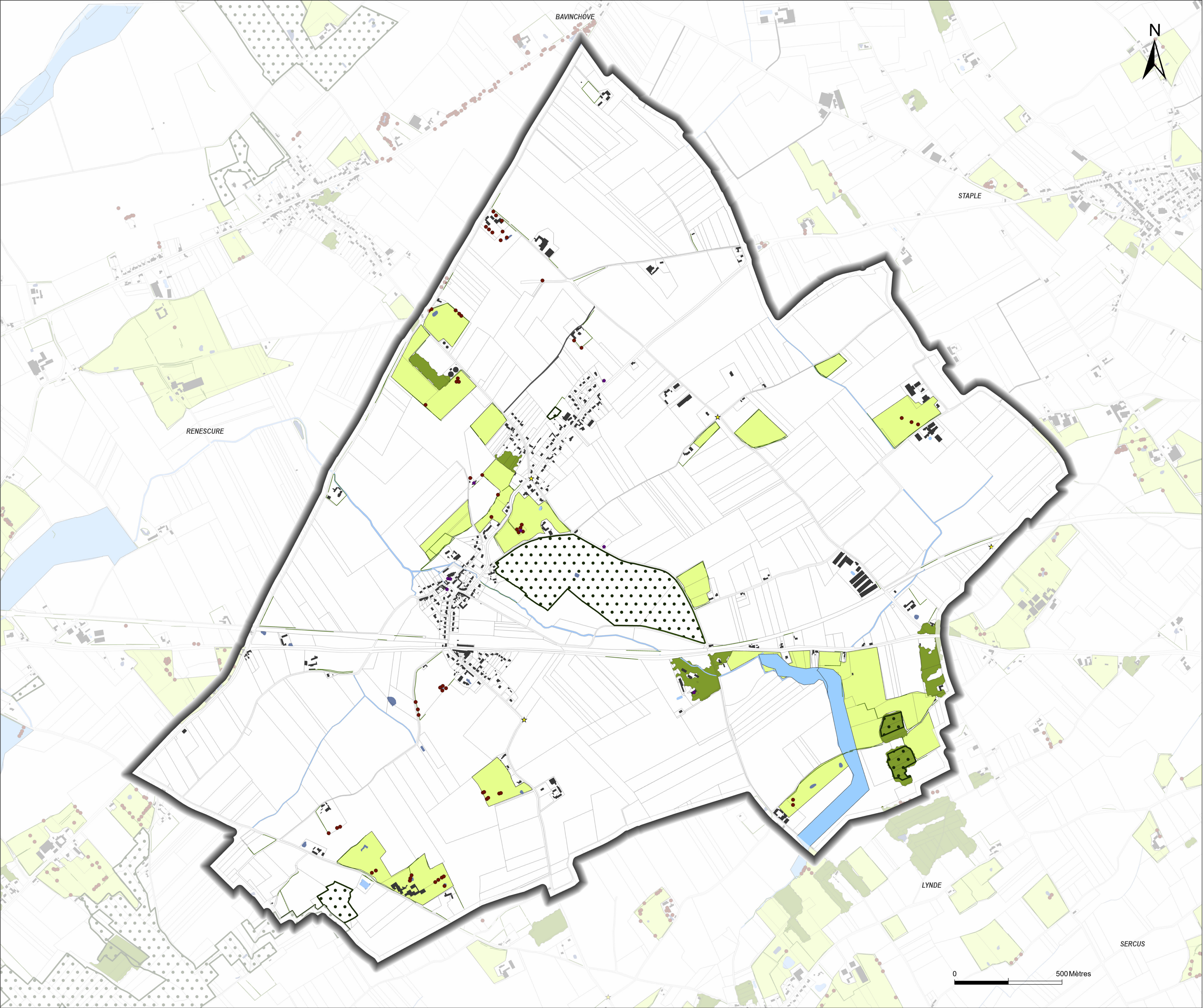
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : EBBLINGHEM

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
11:55:42
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : EECKE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE PAYSANNE

AGUR

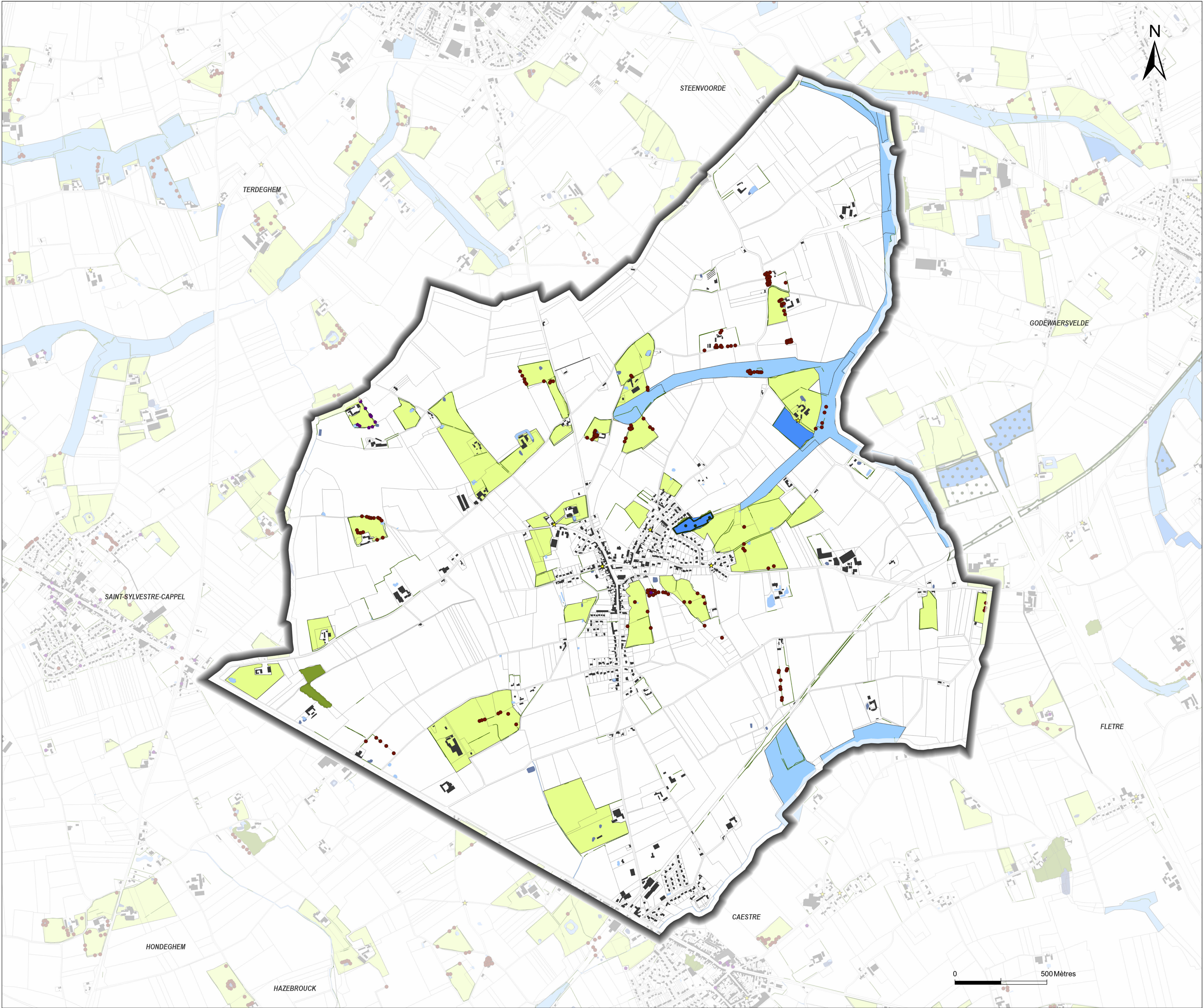
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:56:06 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : FLETRE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

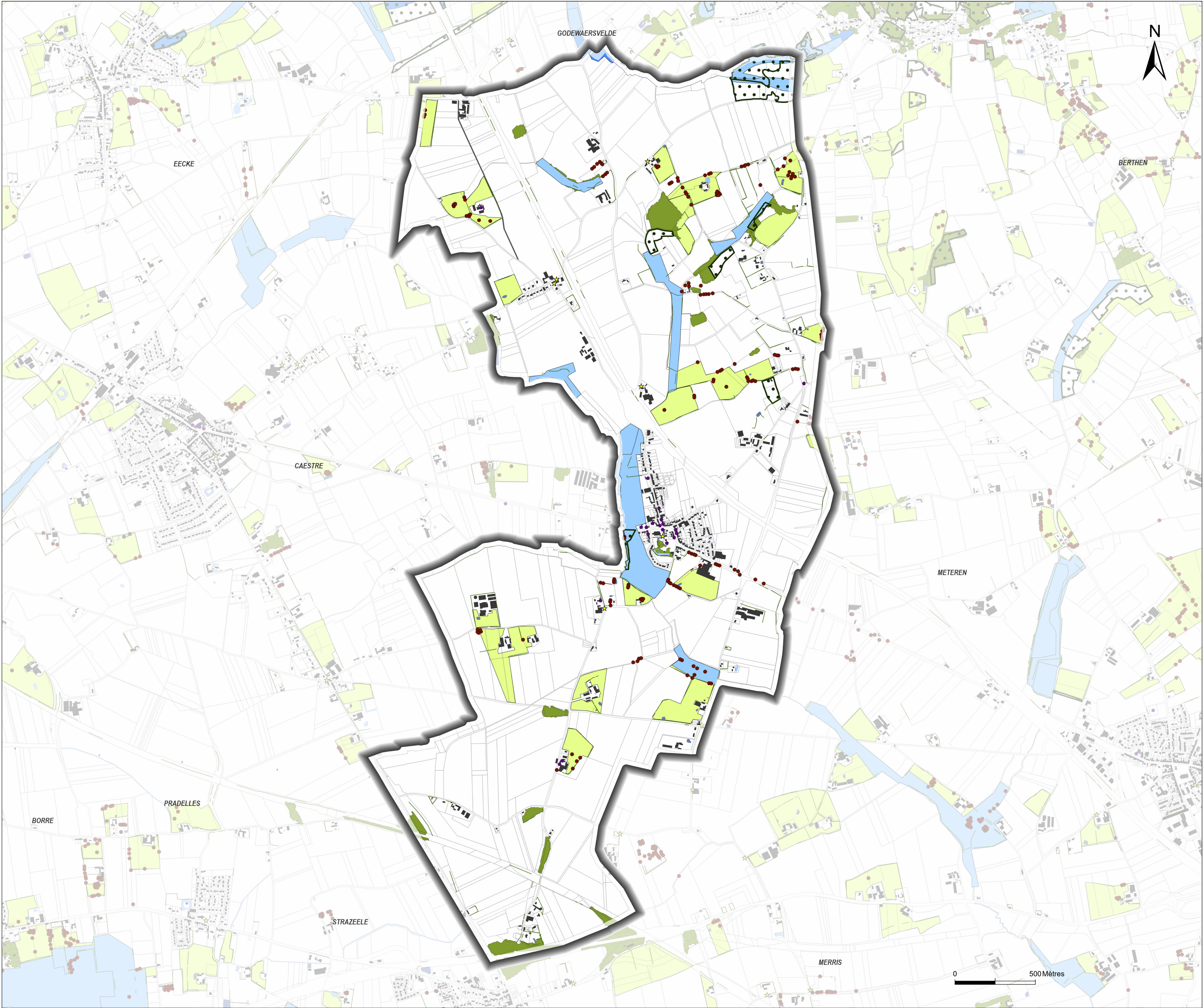
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
bagur

Eddie Defe
Signature
numérique de
Eddie Defe
Date :
2025.12.30
11:56:27
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/8 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : GODEWAERSVELDE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

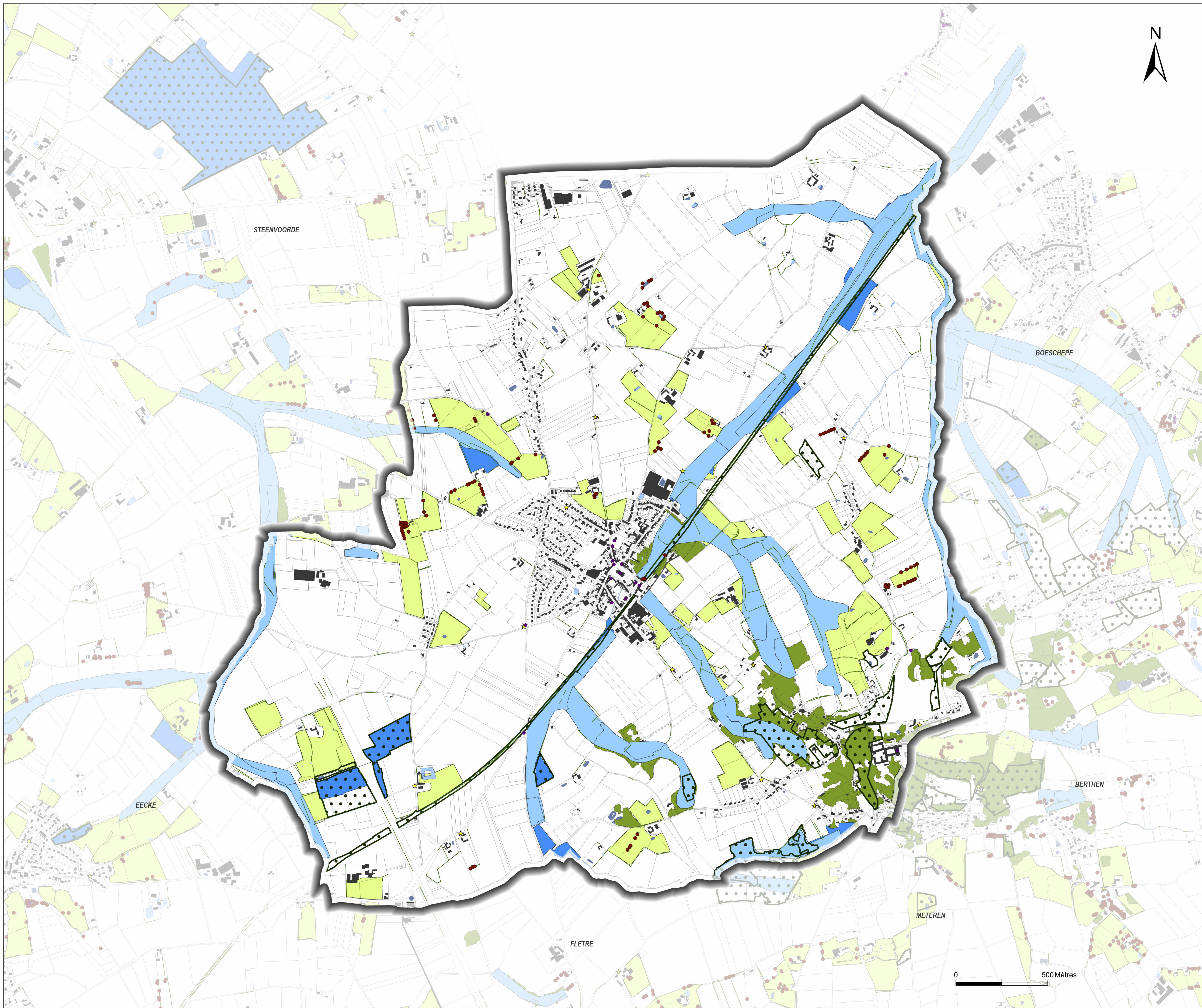
verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT
BAGUR

Eddie
Defeverre
Signature numérique
de Eddie Defeverre
Date : 2025.12.30
11:57:10 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : HARDIFORT

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:57:42 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : HAZEBROUCK

Planche C : PATRIMOINE

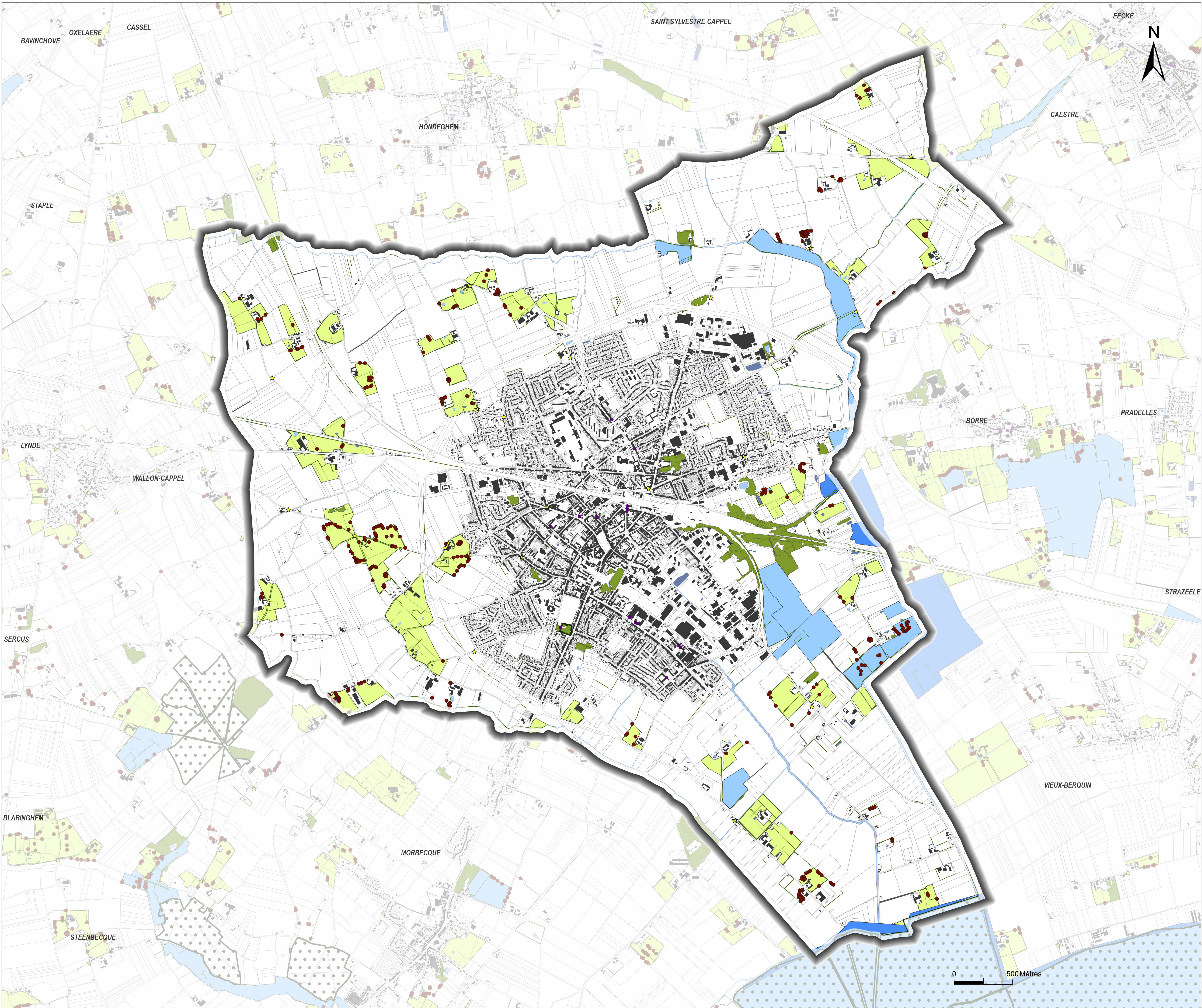
Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR
AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie Defever
Signature numérique de
Eddie Defever
Date :
2025.12.30
11:58:03
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/11 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : HONDEGHEM

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

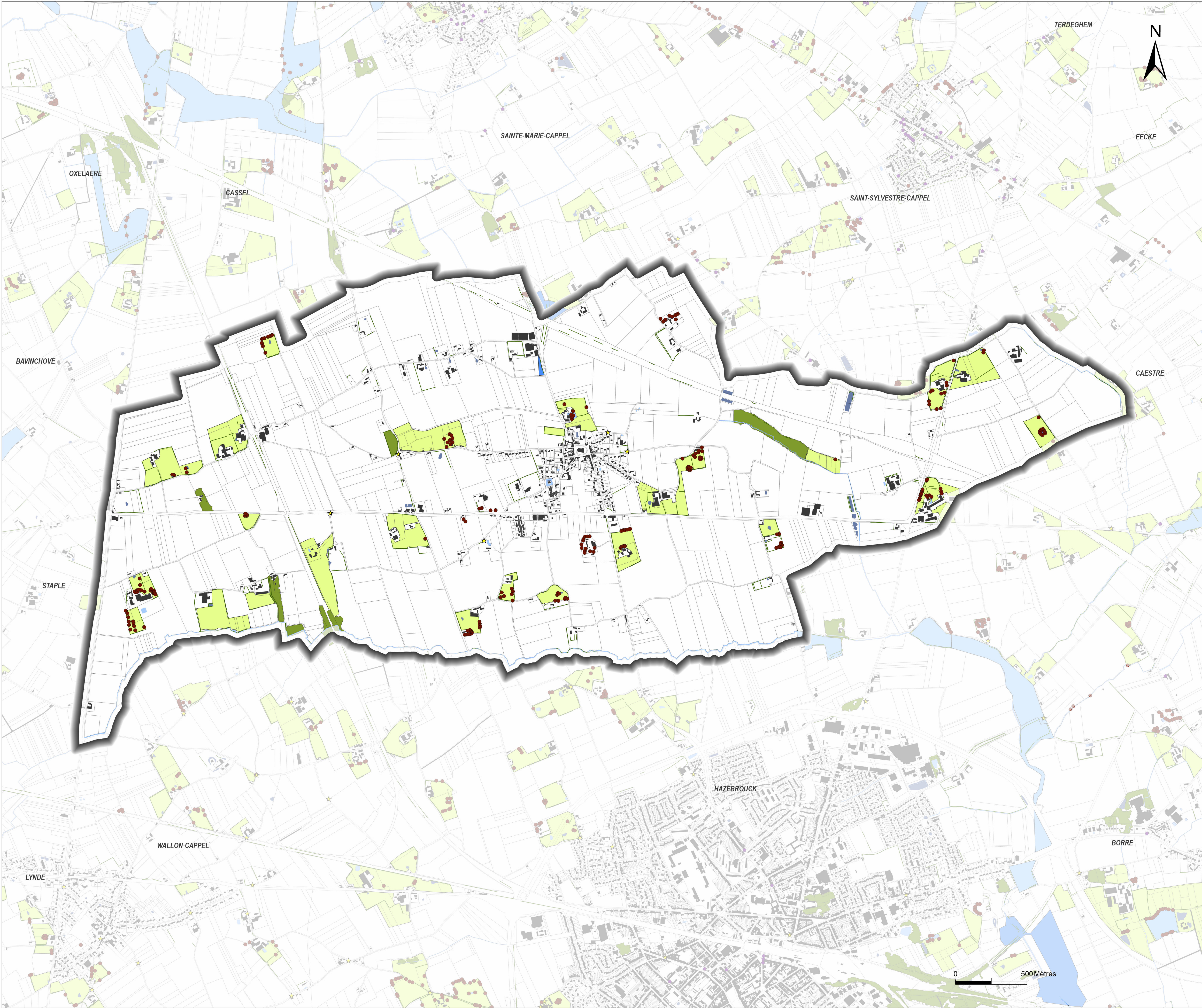
AGENCE D'URBANISME
ARTOIS PICARDIE
bagur

Eddie
De
vere

Signature
numérique
de Eddie
Devere
Date :
2025.12.30
11:58:29
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/9 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : HOUTKERQUE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

bagur

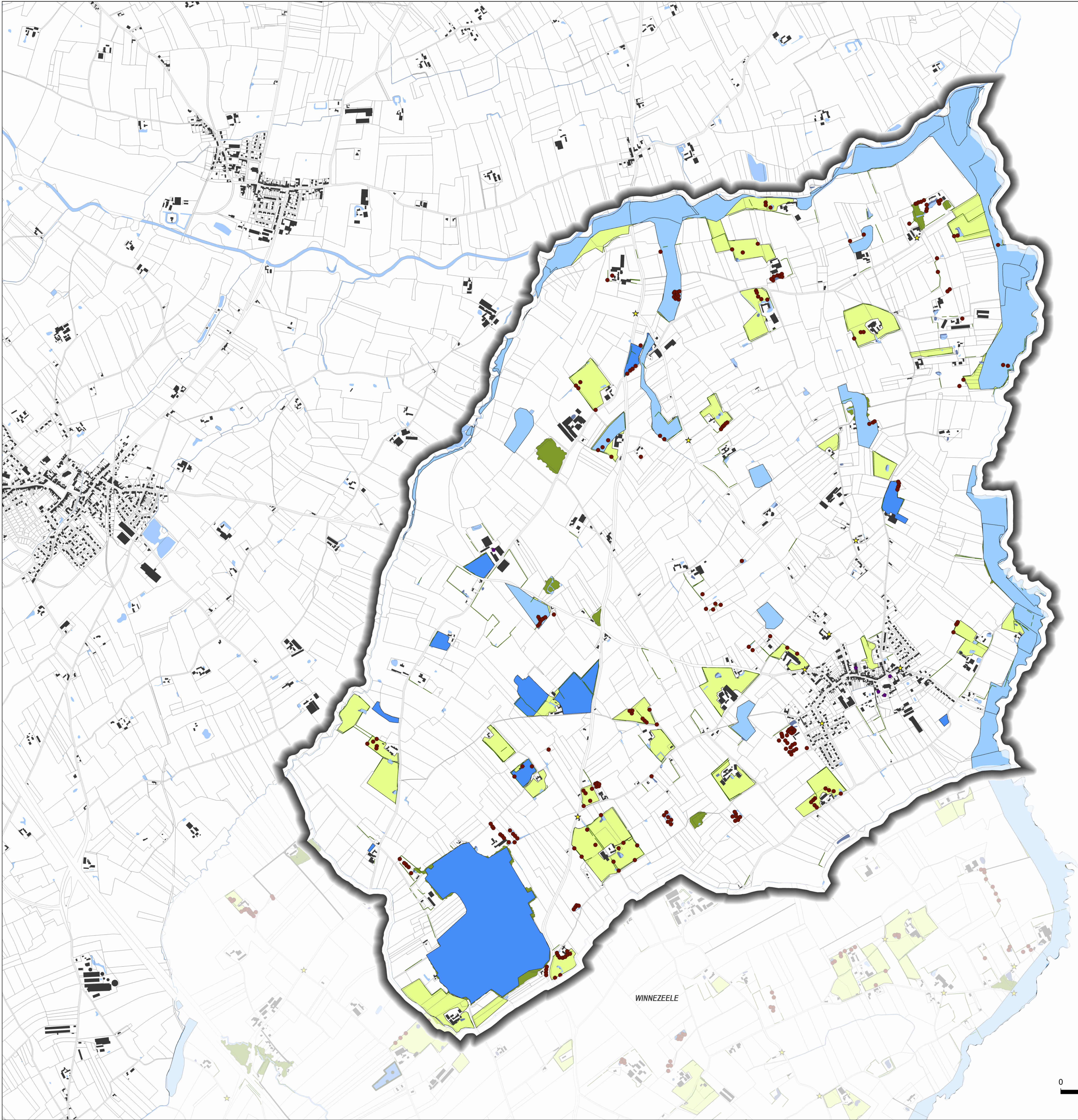
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 11:59:15 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/8 000ème



0 500 Mètres

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

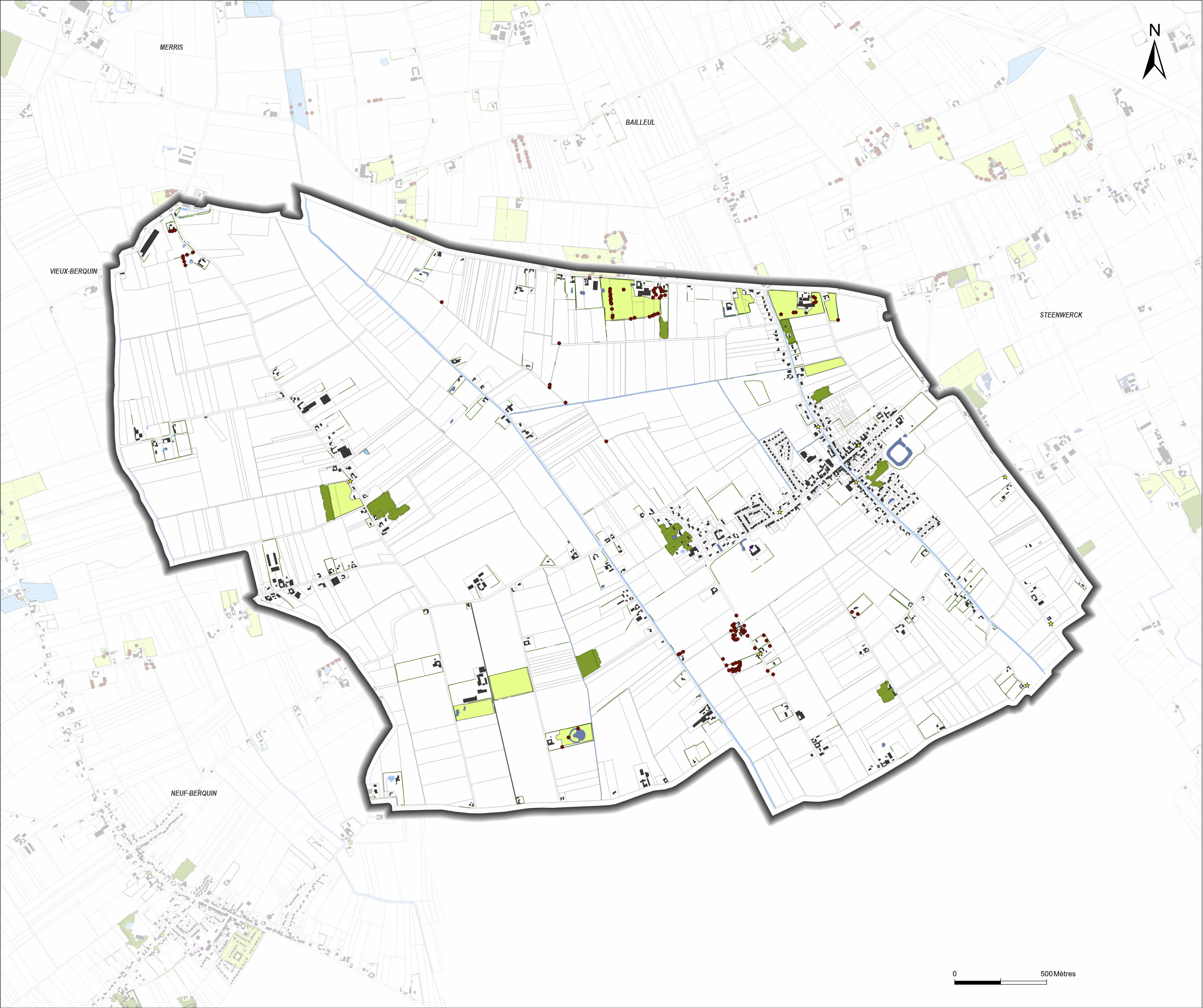
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : LE DOULIEU

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
ARTISTE D'URBANISME
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
11:59:41
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème

0 500Mètres

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : LYNDE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

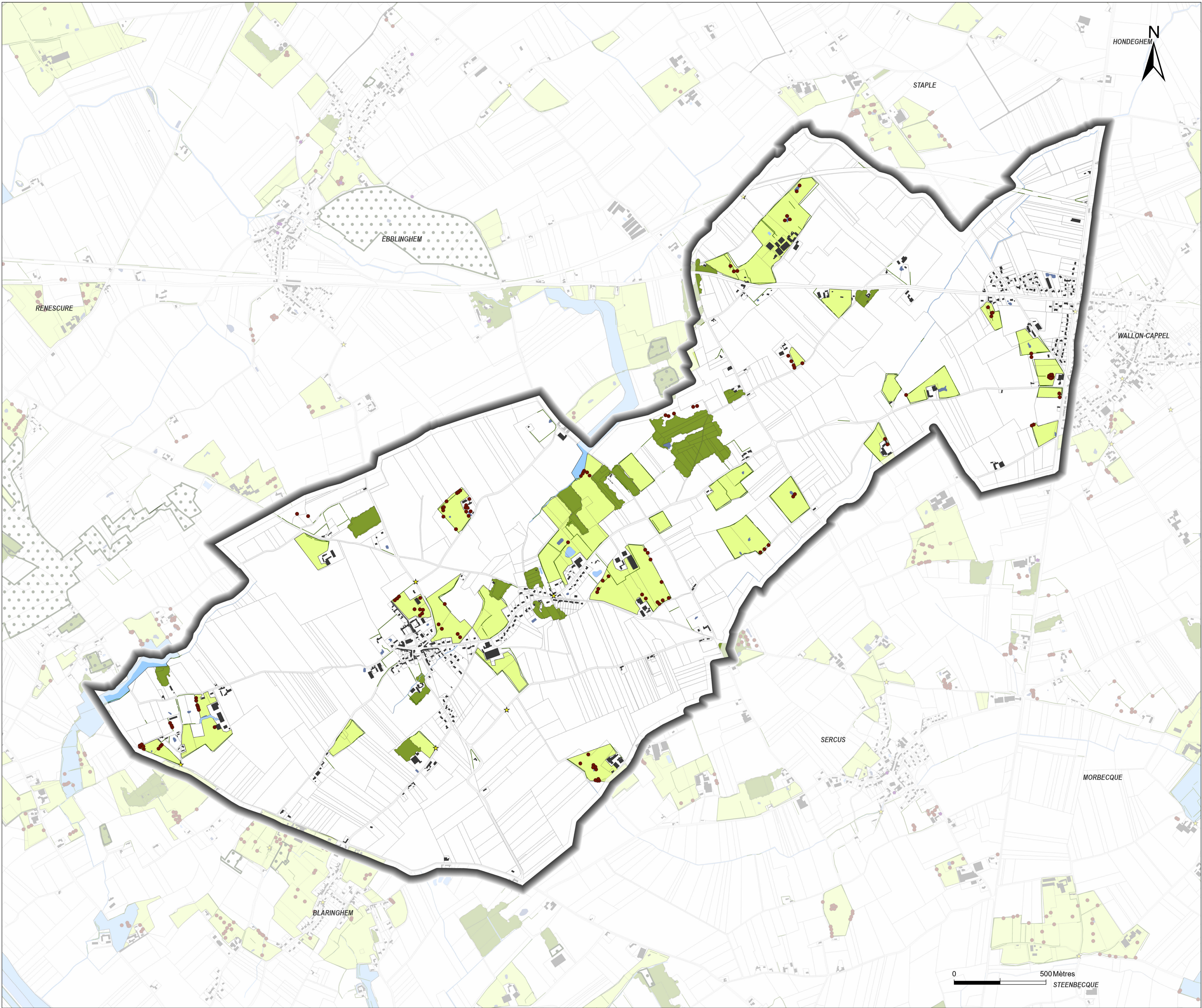
verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
Signature
numérique de
Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:00:02
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

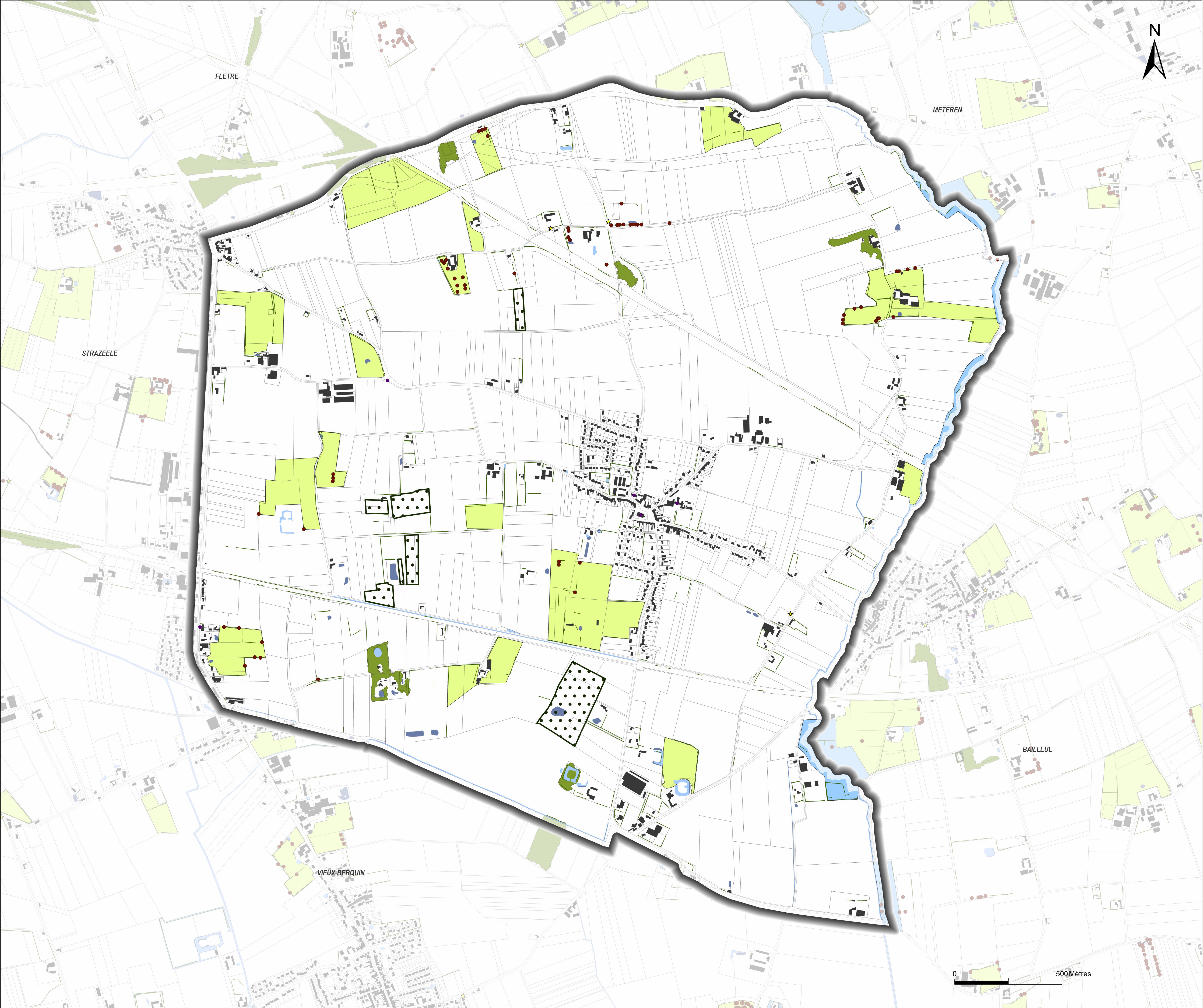
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : MERRIS

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR
AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
Signature
numérique de
Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:00:20
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : METEREN

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

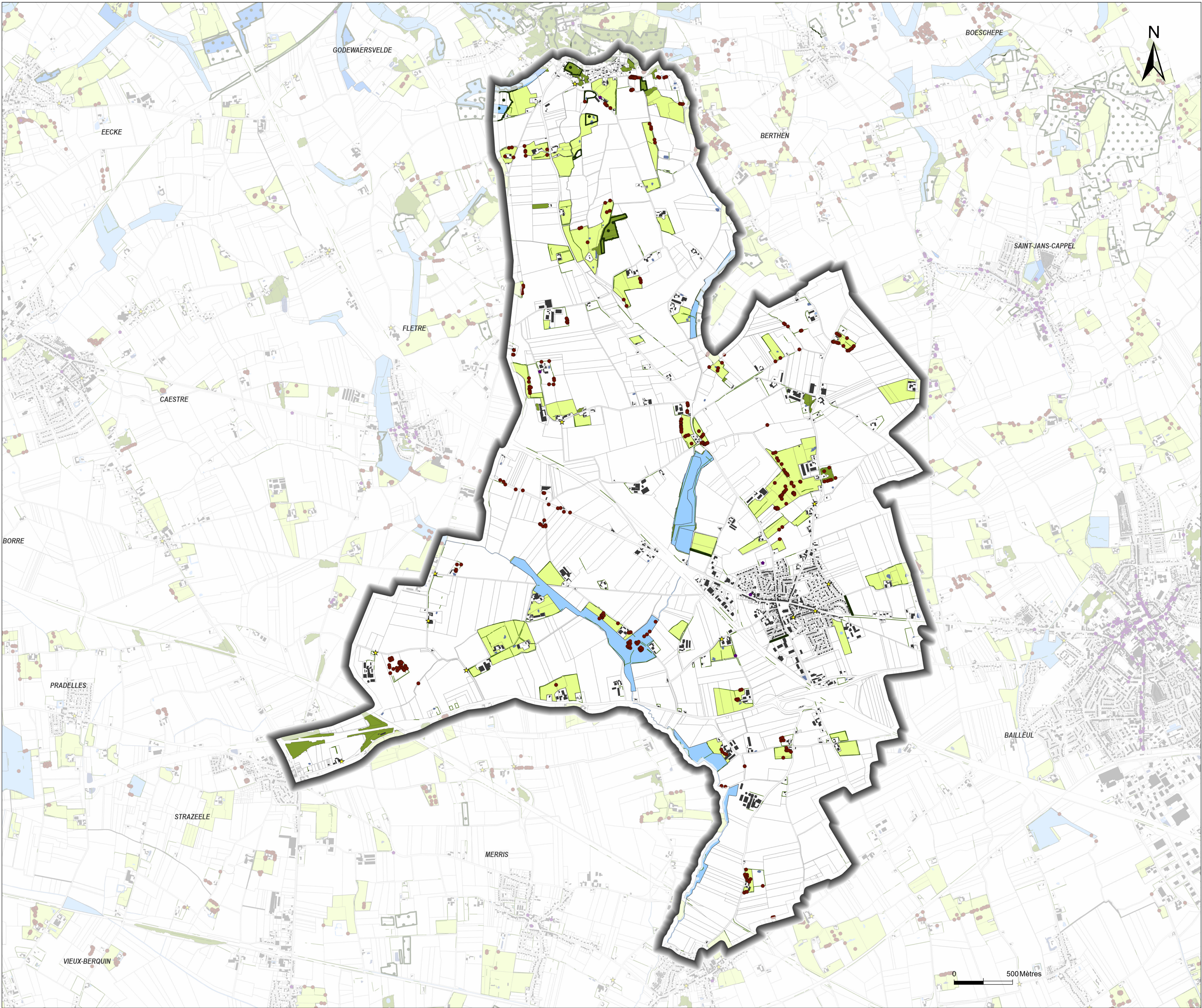
Modifiée par l'AGUR

AGENCE PAYSANNE
d'ARTICULATION
RURALE
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:00:41
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/11 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : MORBECQUE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025



Modifiée par l'AGUR

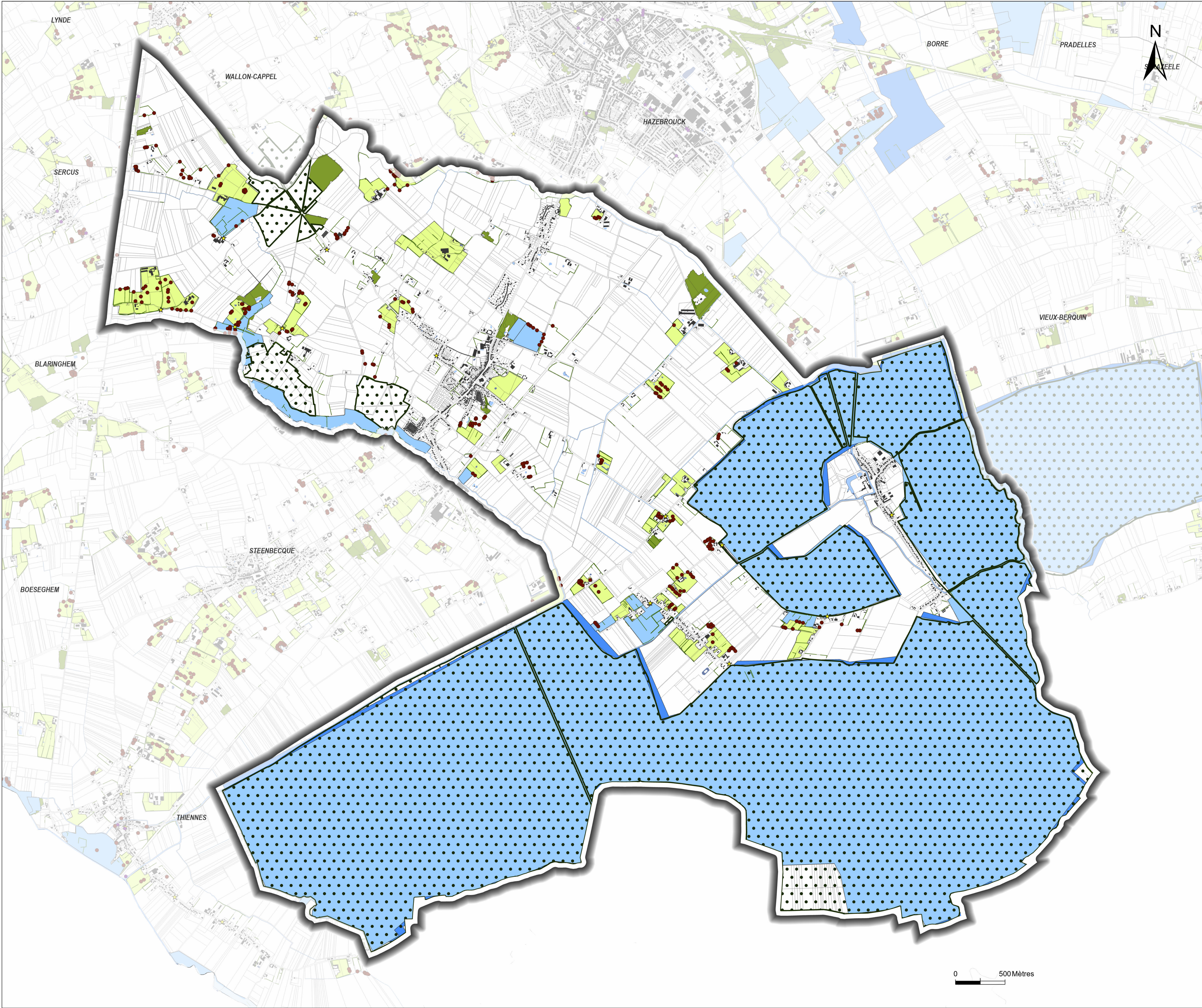


Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:01:11
+01'00'

Signature
numérique de
Eddie
Defever

PLANCHE C

Echelle :1/13 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

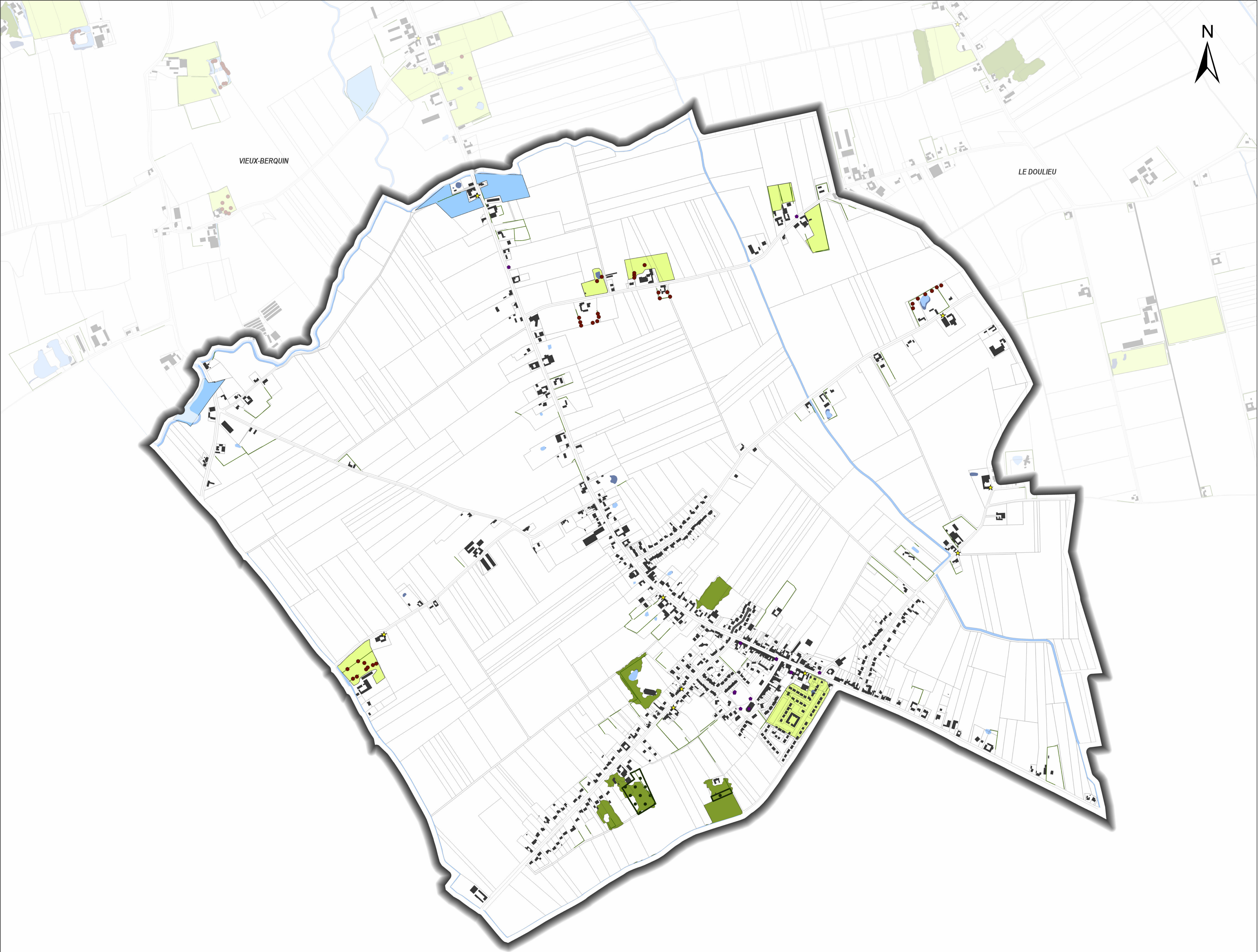
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : NEUF-BERQUIN

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
du Nord-Pas de Calais
bagur

Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:01:40
+01'00'

Signature
numérique
de Eddie
Defever

PLANCHE C

Echelle : 1/5 000ème

0 500 Mètres

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

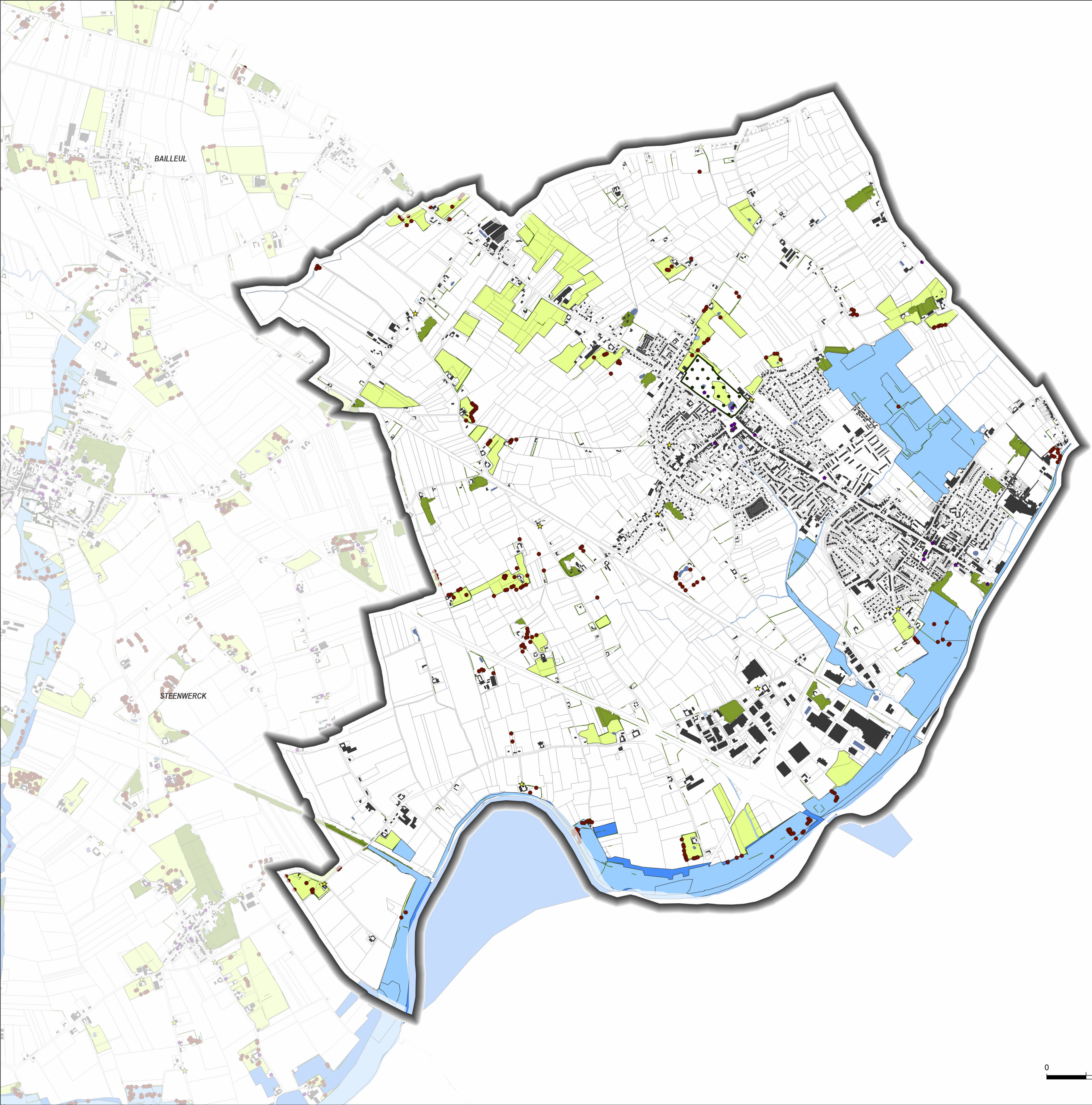
Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



0 500 Mètres

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : NIEPPE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie Defever
Signature numérique de Eddie Defever
Date : 2025.12.30 12:02:25 +01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/9 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : NOORDPEENE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
LA FEMME D'URBANISME
bagur

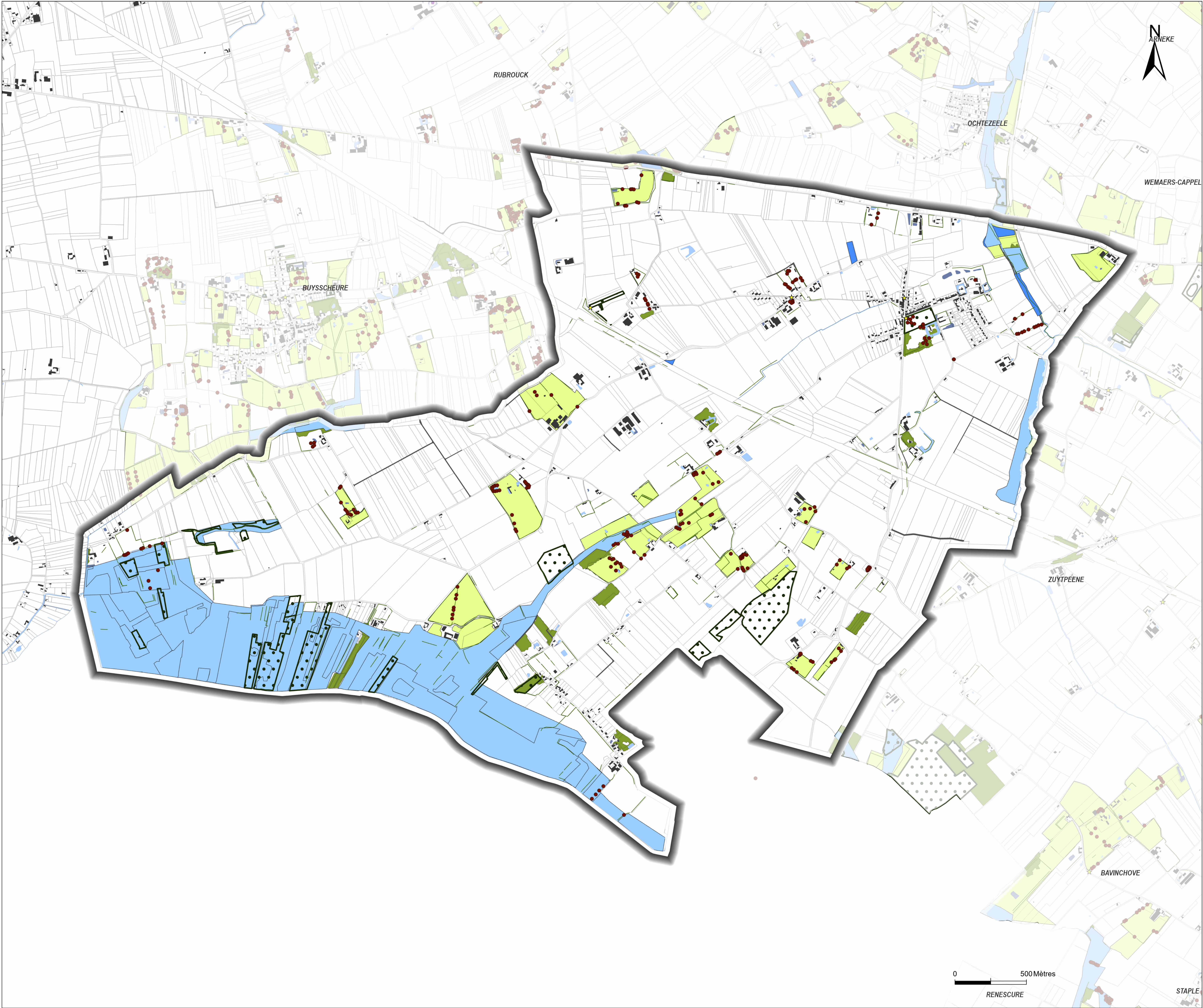
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:02:43 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/9 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

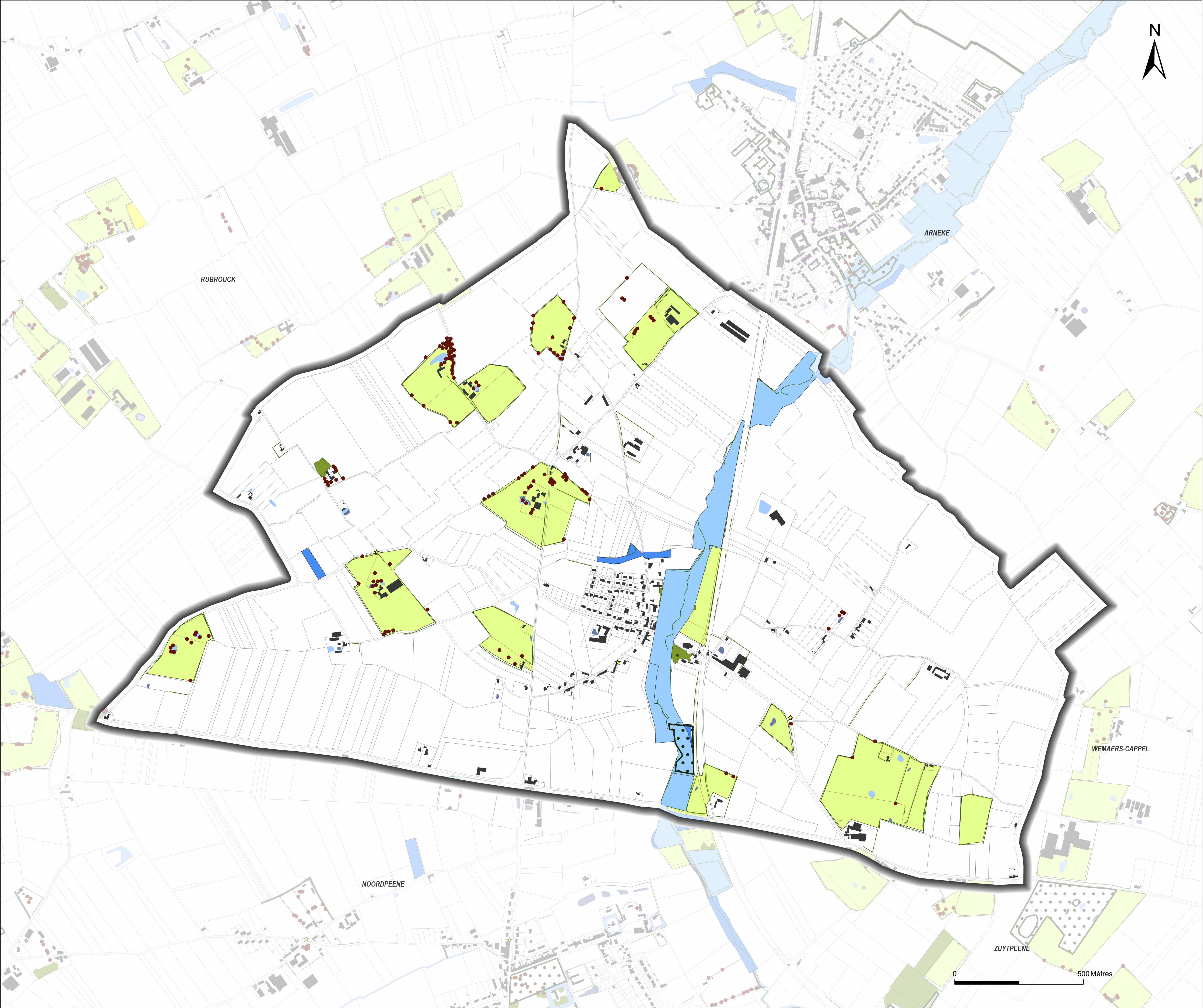
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : OCHTEZEELLE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensibles à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defe
vere

Date :
2025.12.30
12:03:08
+01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/5 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

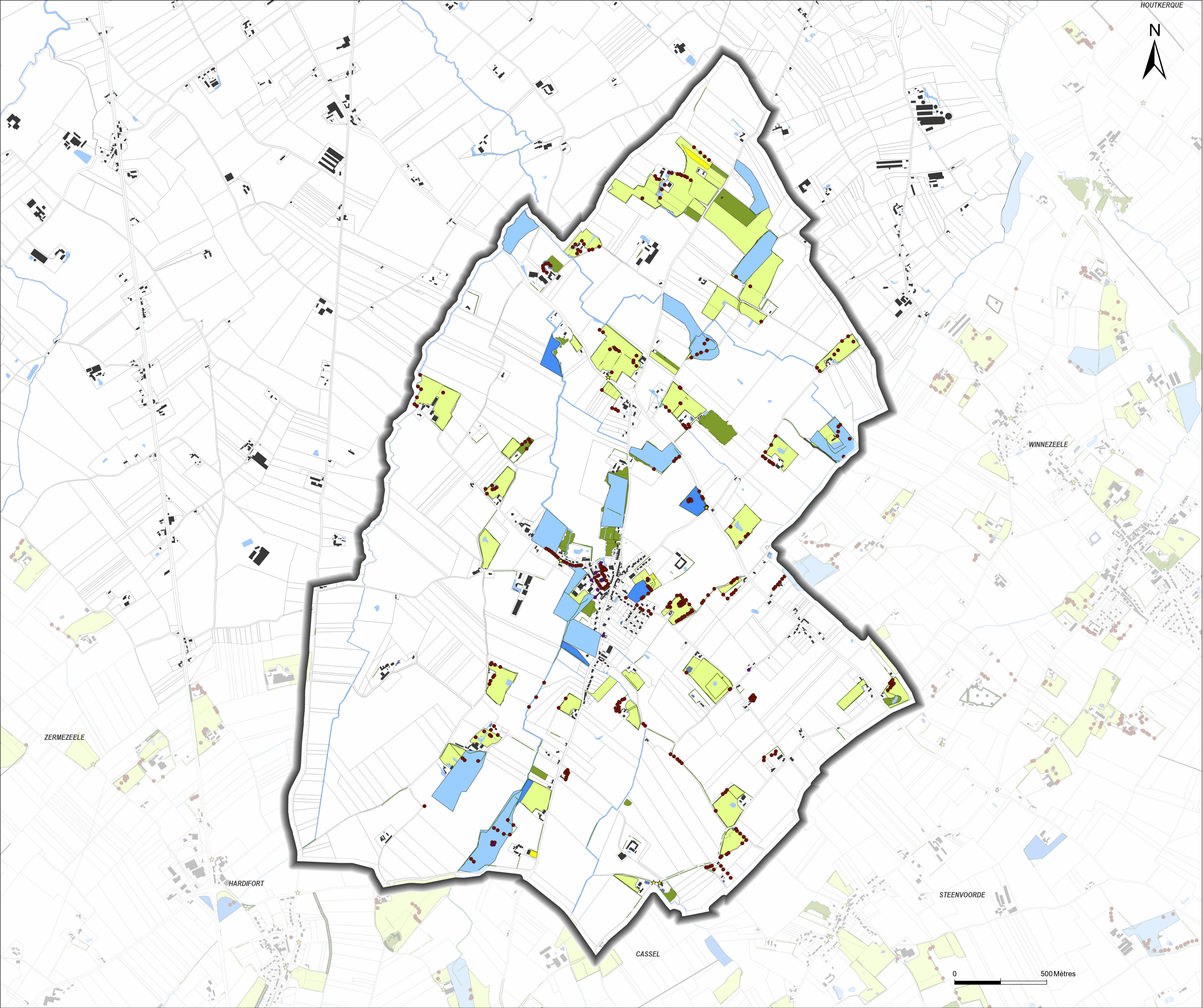
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : OUDEZEELE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR
AGENCE PAYSANNE
d'ARTICULATION
GUR

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:03:29
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème

0 500Mètres

 Espace boisé classé

Informations

 Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
 Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
 Trame bâti
 Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- ★ Chapelle
- ✹ Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
— FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : OXELAERE

Planche C : PATRIMOINE

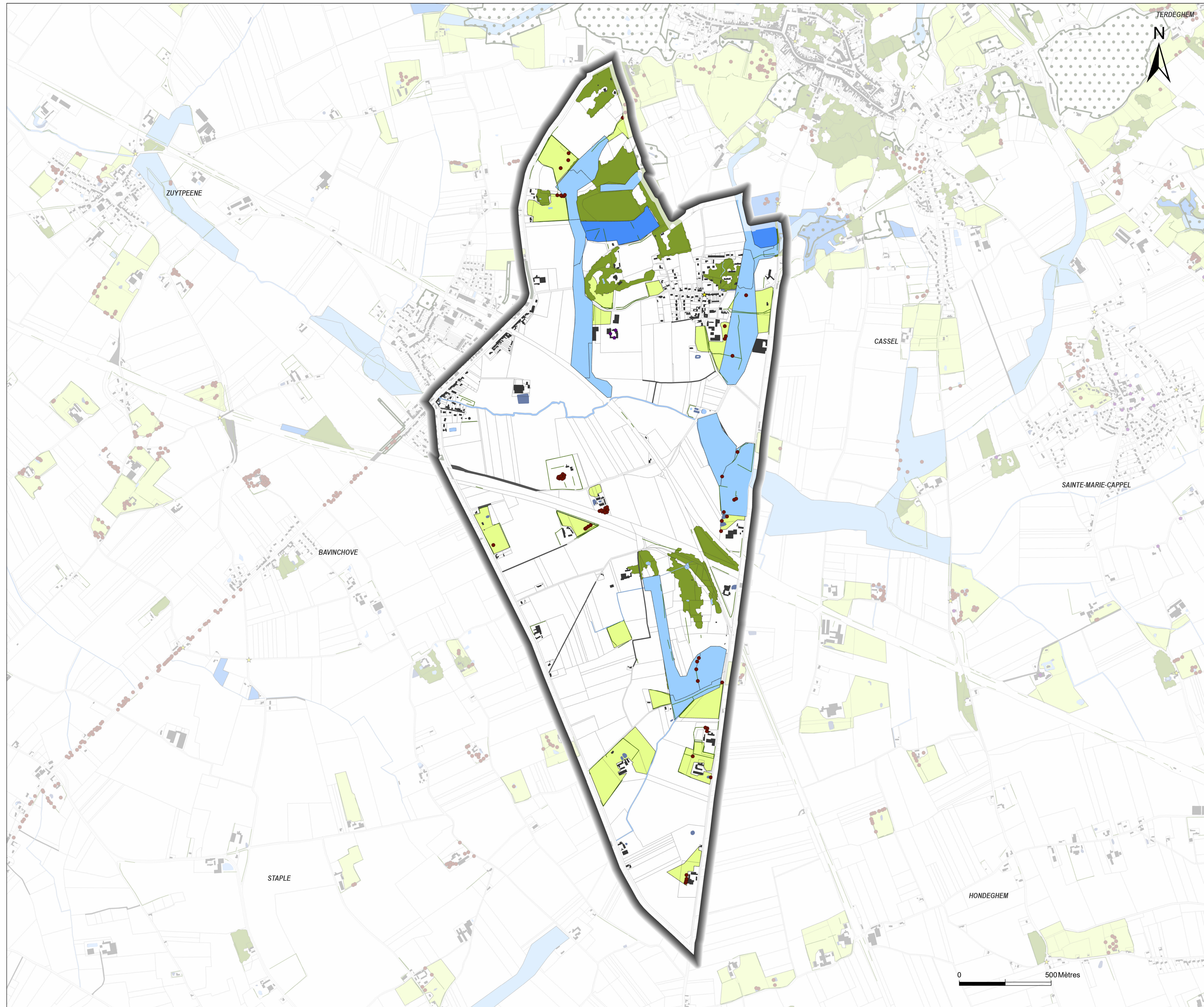
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2002	Modification <u>significative</u> n°1
Approuvée en conseil communautaire du 13 décembre 2002	Modification de <u>droit commun</u> n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 juillet 2003	Modification <u>significative</u> n°2
Approuvée en conseil communautaire du 14 juillet 2003	Révision <u>allégée</u> n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2003	Mise en <u>compatibilité</u> du PLUHI n°1
Approuvée en conseil communautaire du 16 février 2004	Approuvée en conseil communautaire du 16 février 2004
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2004	Modification de <u>droit commun</u> n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 février 2005	Modification de <u>droit commun</u> n°3
Approuvée en conseil communautaire du 30 septembre 2005	Modification <u>significative</u> n°3
Approuvée en conseil communautaire du 30 septembre 2005	Mise en <u>compatibilité</u> du PLUHI n°2
Approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2005	Approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2005
Approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2005	Modification de <u>droit commun</u> n°4
Approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2005	Approuvée en conseil communautaire du 16 décembre 2005



Eddie Defever
Signature numérique de Eddie Defever
Date : 2025.12.30 12:03:49 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : PRADELLES

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

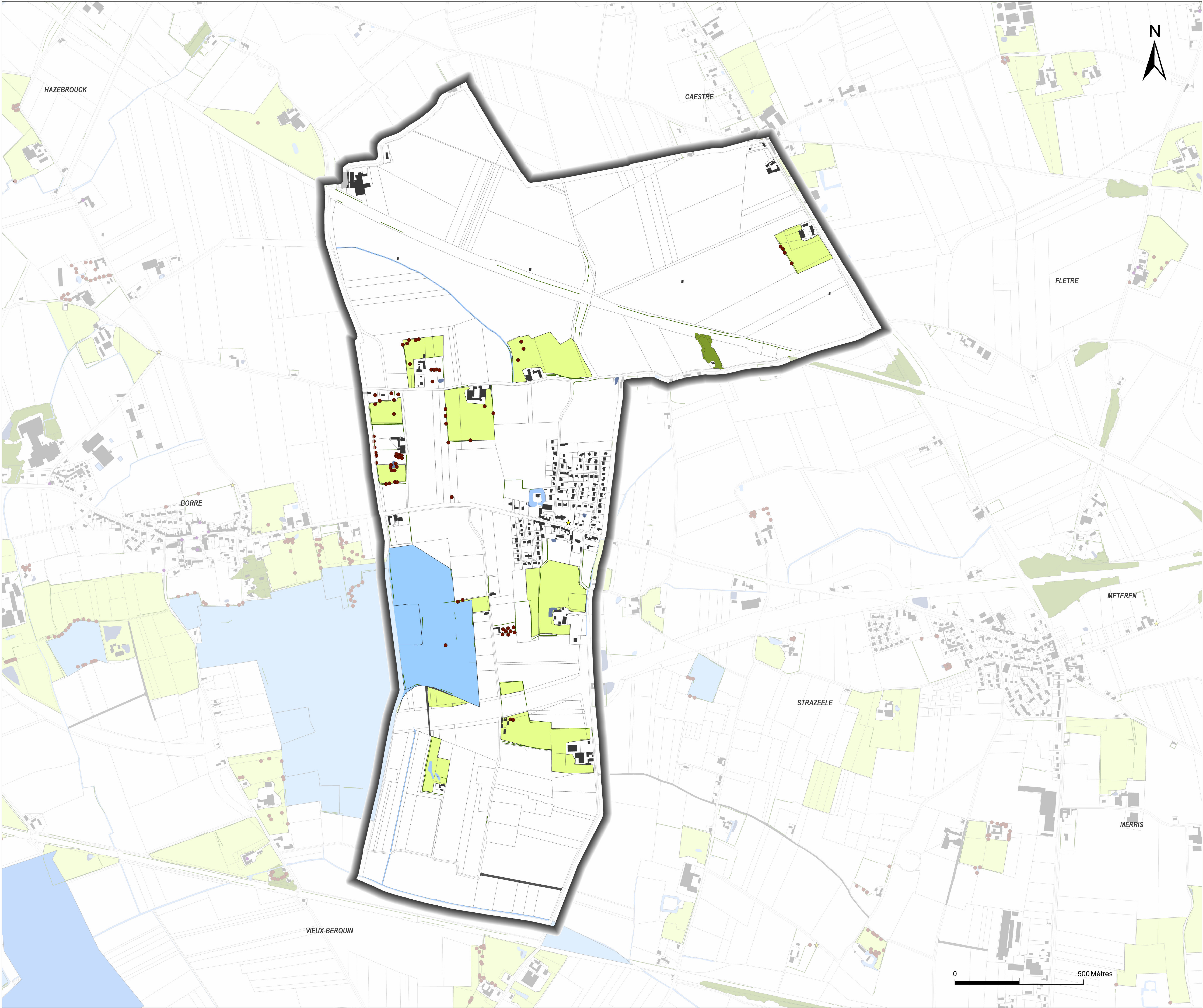
AGENCE PAYSANNE
D'ARTISANAT
BAGUR

Eddie
De
fe
vere

Signature
numérique
de Eddie
De
fe
vere
Date :
2025.12.30
12:04:14
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/5 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : RENESCURE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

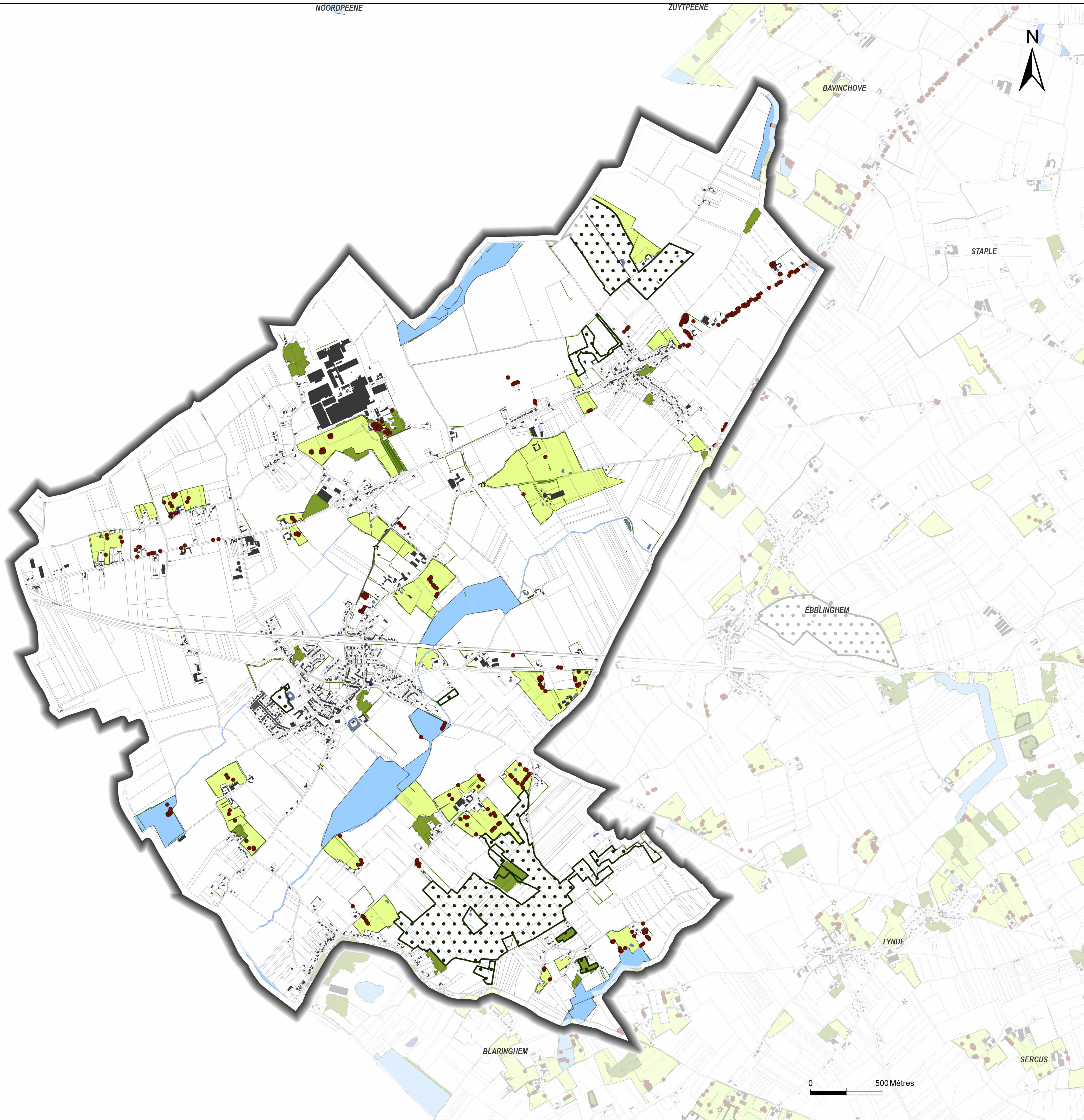
AGENCE D'URBANISME
ARTISTE D'URBANISME
bagur

Eddie
Dede
vere

Signature
numérique de
Eddie
Dede
Date :
2025.12.30
12:04:35
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/10 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE

AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : RUBROUCK

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:04:57 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

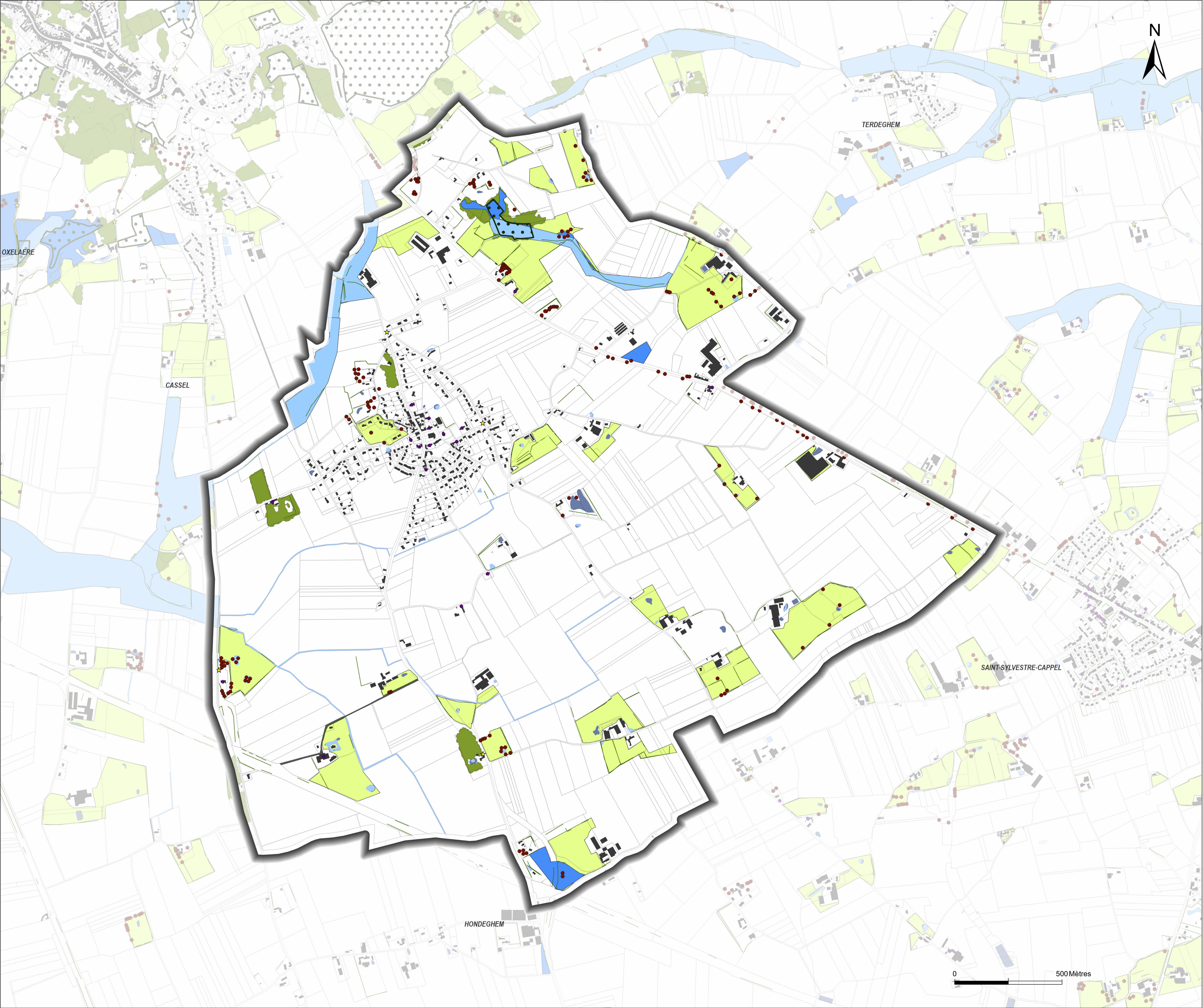
Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti



Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : SAINTE-MARIE-

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025



Modifiée par l'AGUR



Eddie
Defever
Signature
numérique de
Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:05:19
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : SAINT-JANS-CAPPEL

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

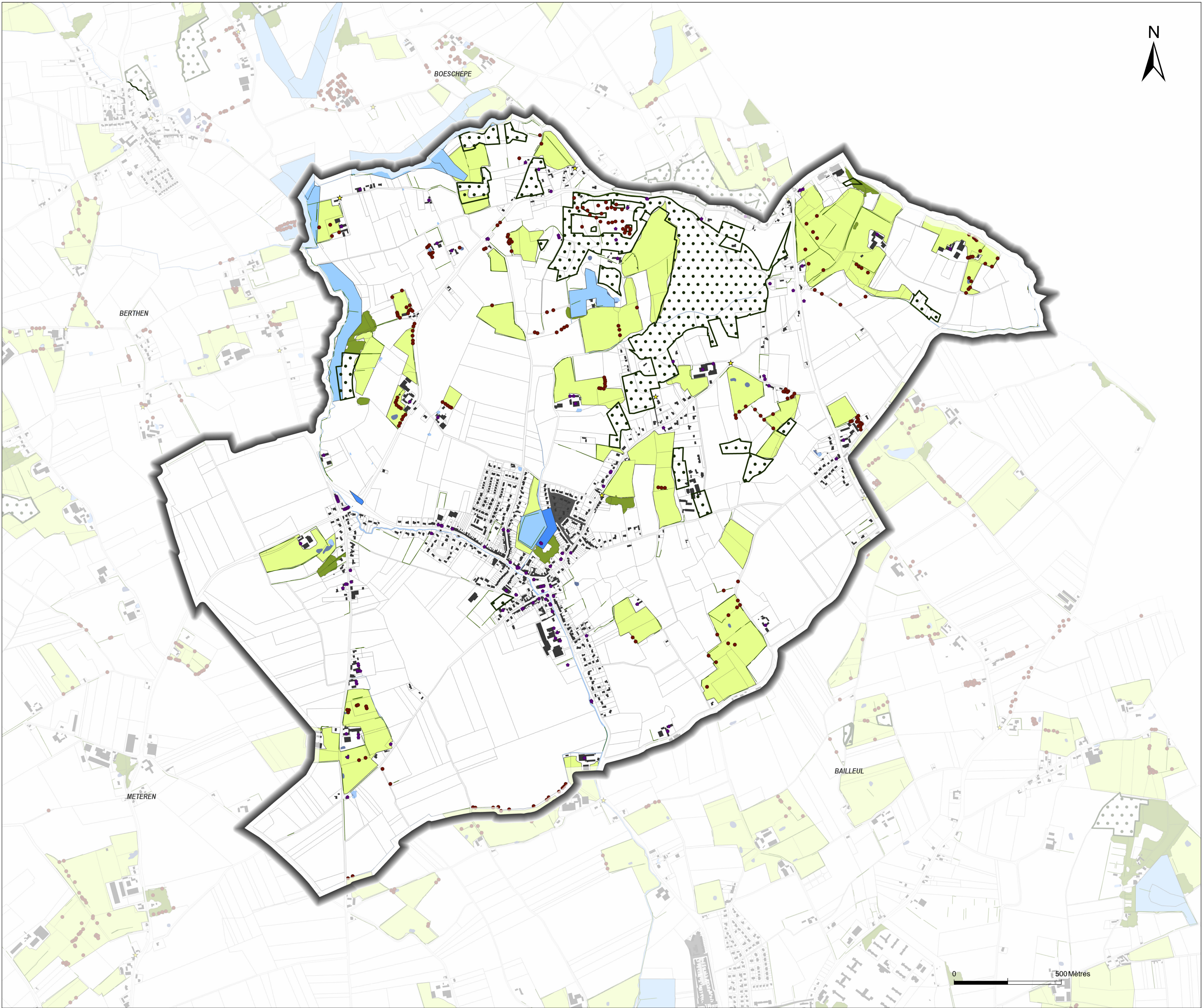
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
ARTICULÉE
bagur

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:05:41
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : SAINT-SYLVESTRE-

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

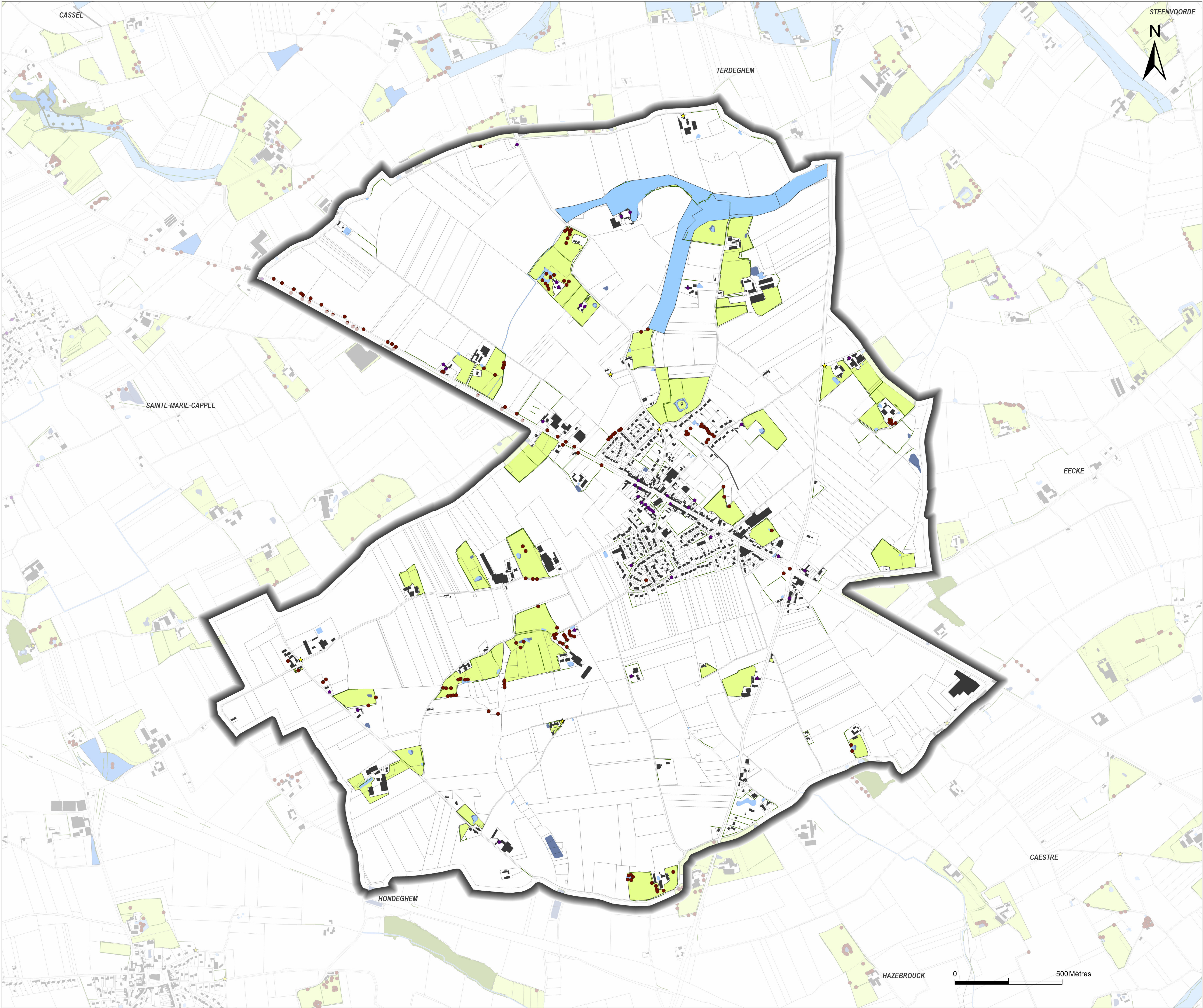
verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:06:01
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : SERCUS

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

bagur

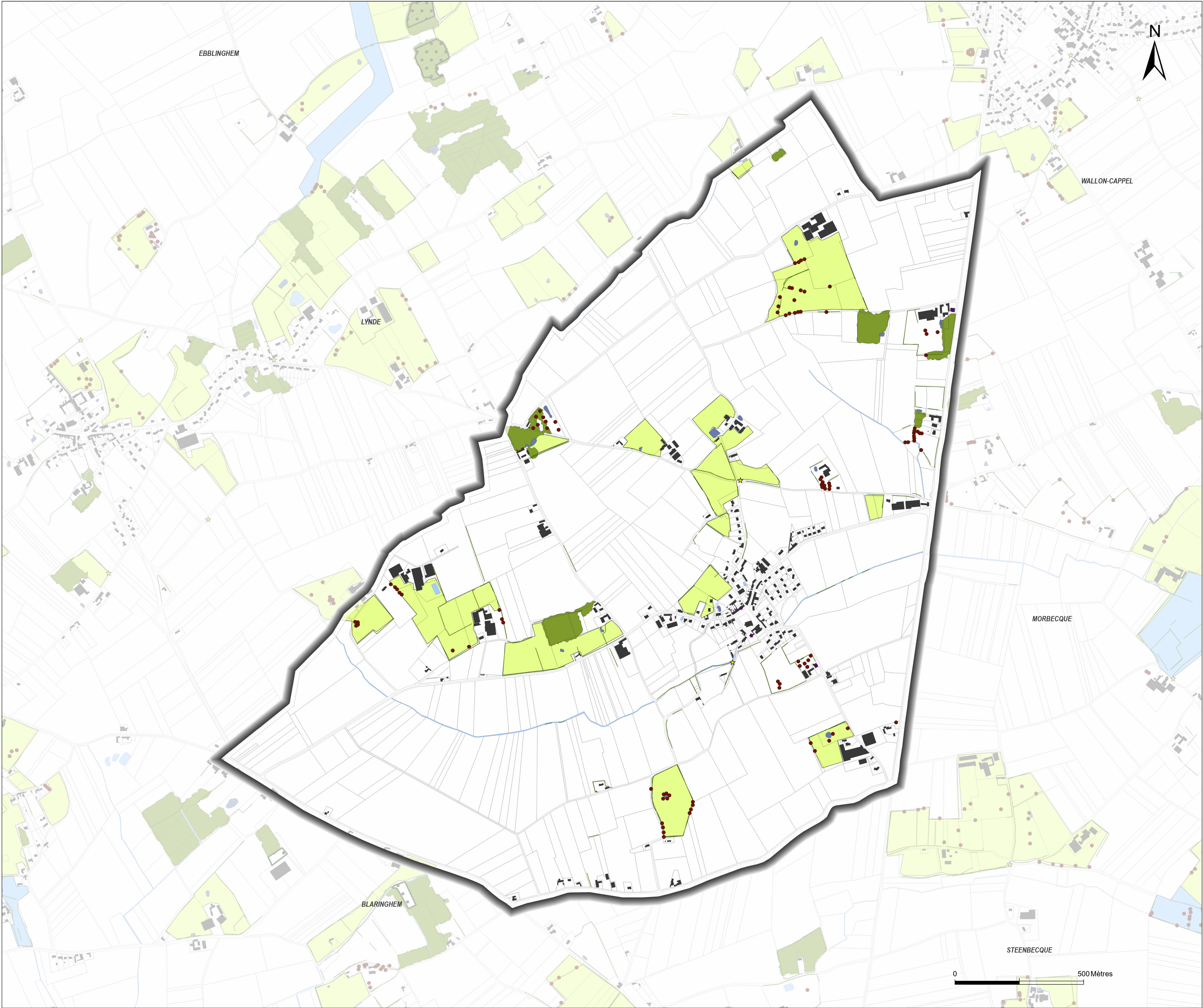
Eddie Defe vere

Signature numérique de Eddie Defe vere

Date : 2025.12.30 12:06:21 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/5 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : STAPLE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

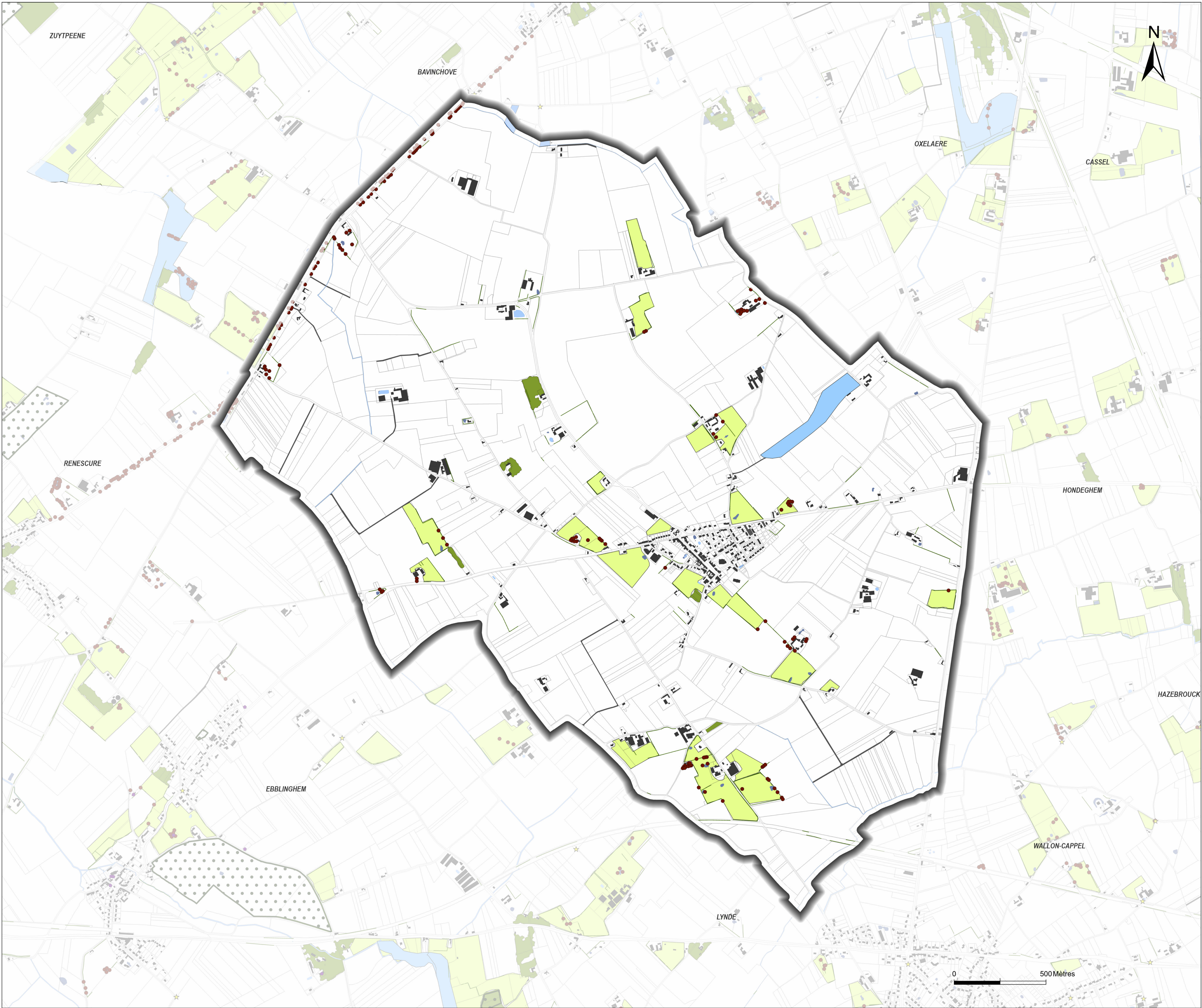
verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE PAYSANNE
ARTISANALE
AGUR

Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:06:42
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : STEENBECQUE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

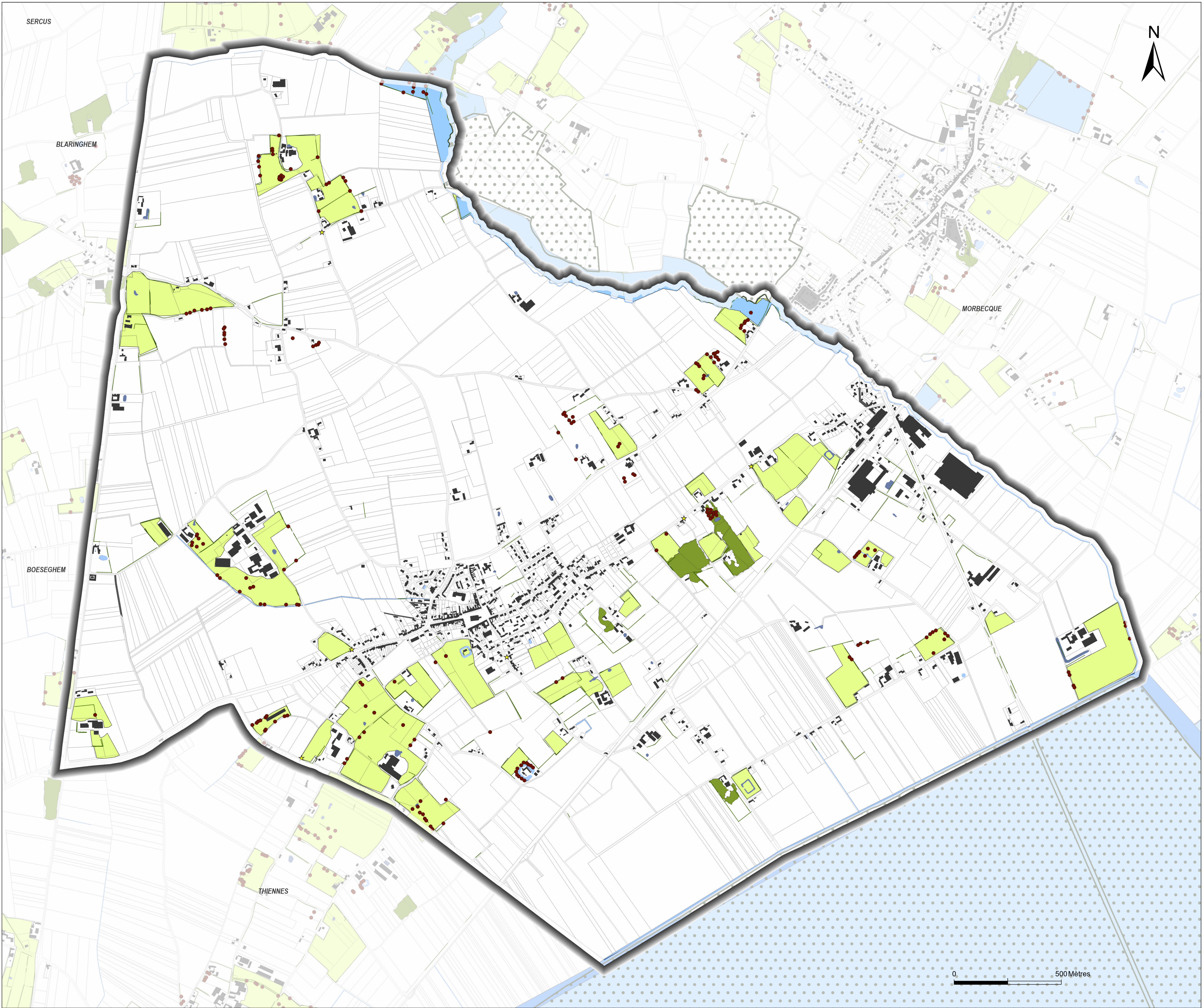
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
ARTICULÉE
bagur

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:07:06
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord

**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : STEENVOORDE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi
Sensible à vos ambitions

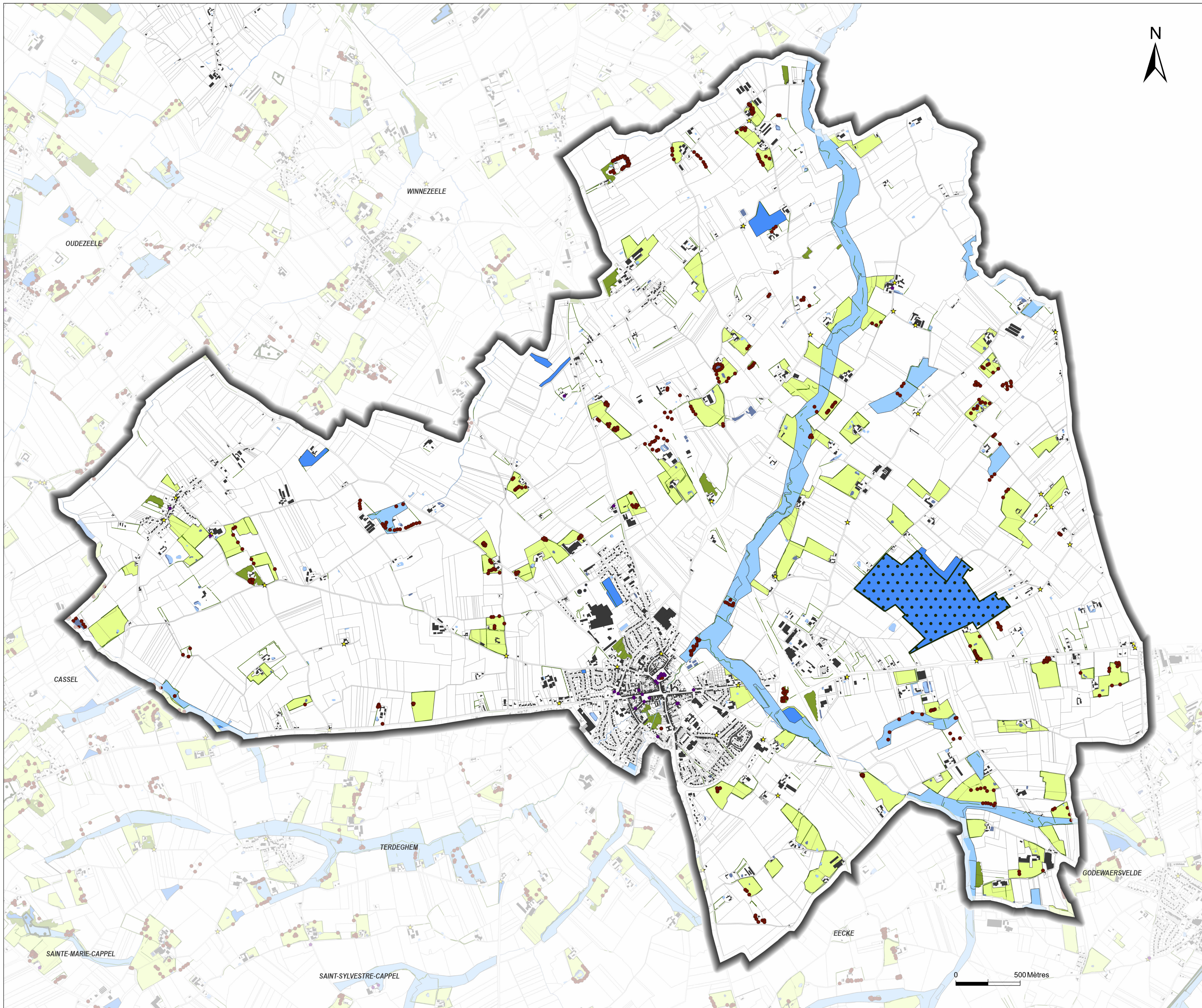
Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME
AGUR

Eddie
Defever
Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:07:27
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/10 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : STEENWERCK

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

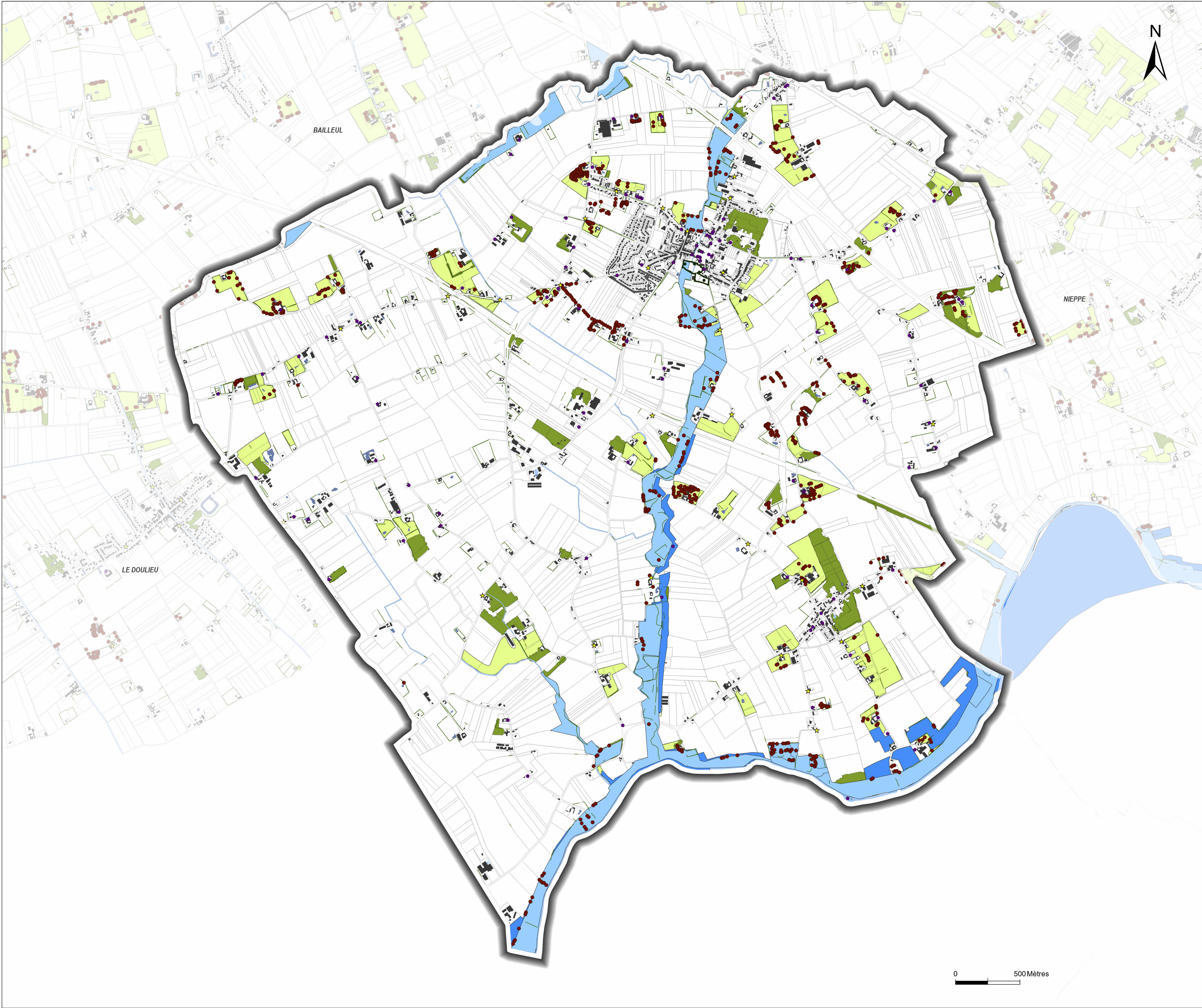
AGENCE D'URBANISME
ARTOIS PICARDIE
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defeverre

Date :
2025.12.30
12:07:51
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/10 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : STRAZEELE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

bagur

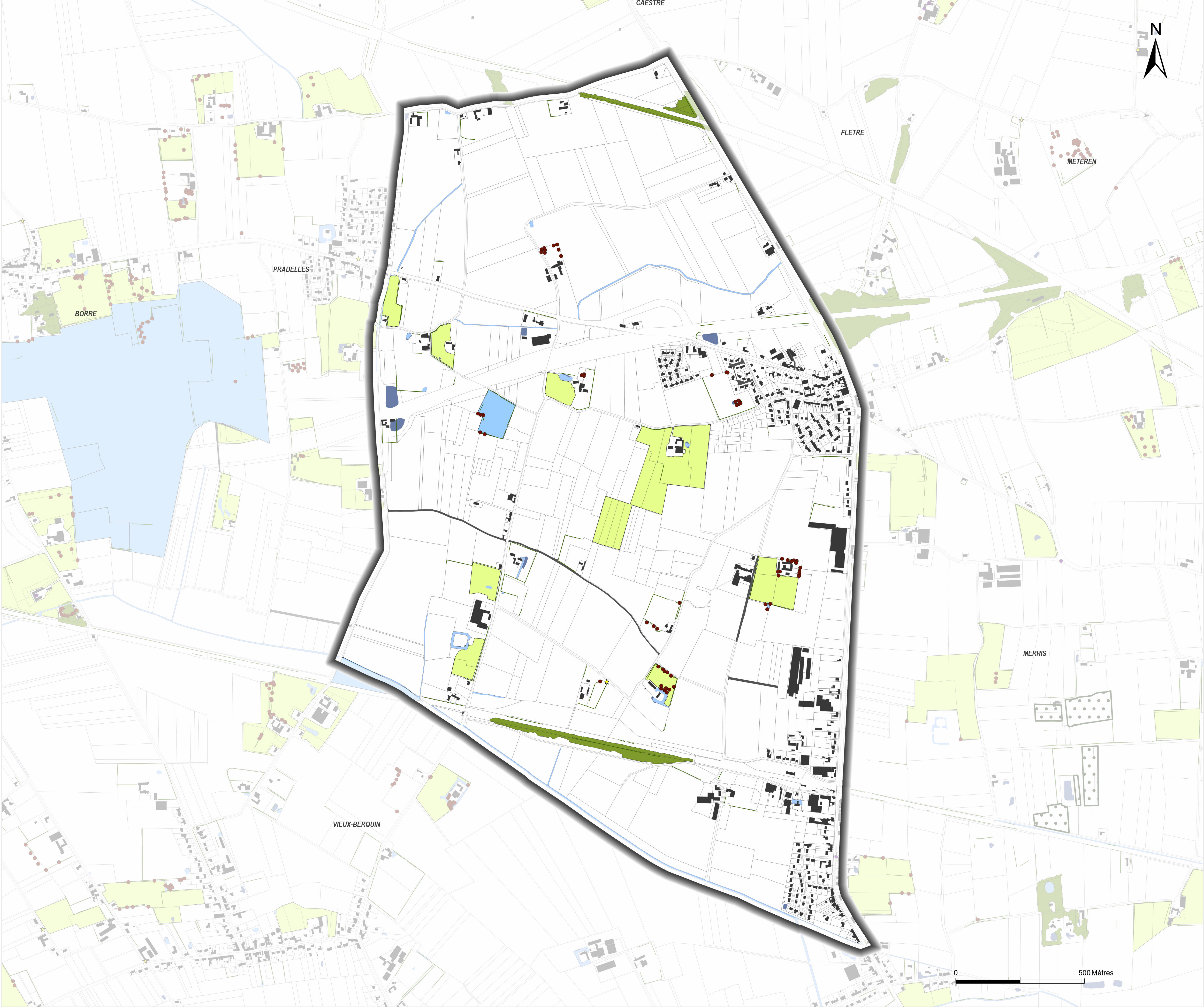
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:08:11 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/5 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : TERDEGHEM

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE PAYSANNE

bagur

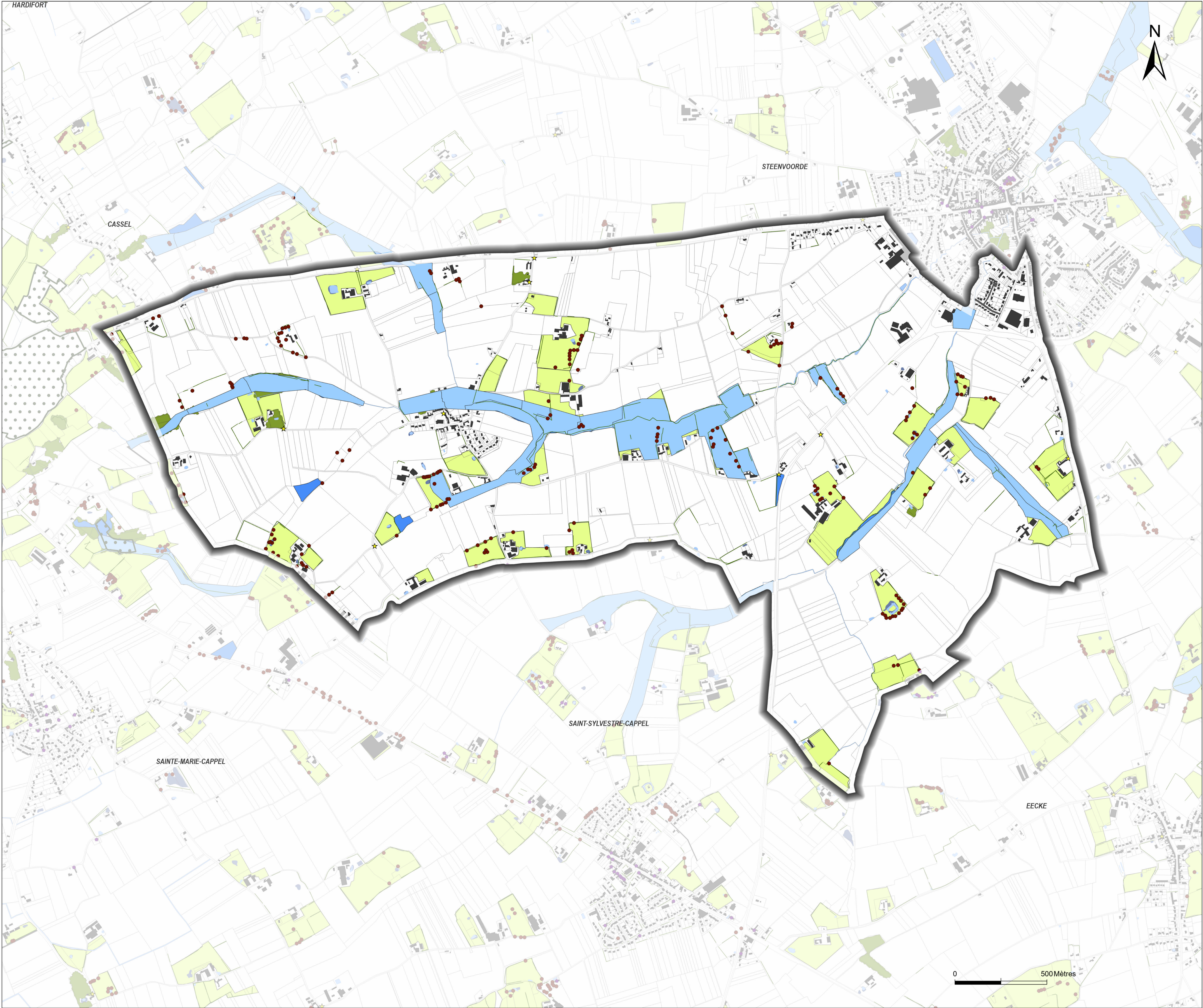
Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:08:31 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

- Plan d'eau
- Boisement
- Prairie
- Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Chapelle
- Autre bâti

Département du Nord



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : THIENNES

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

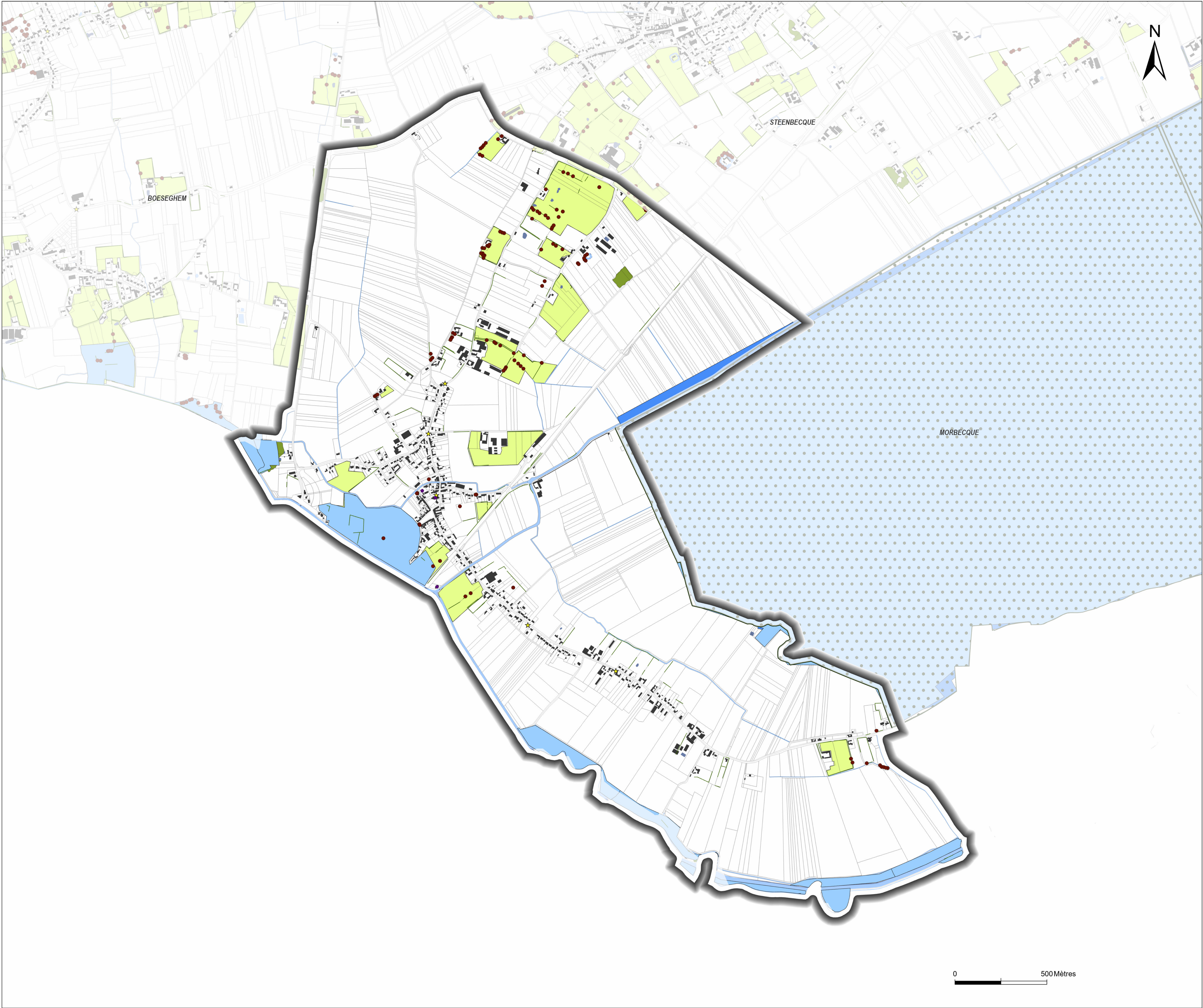


Eddie
Defe
vere

Signature
numérique
de Eddie
Defevere
Date :
2025.12.30
12:08:59
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/7 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Éléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : VIEUX-BERQUIN

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

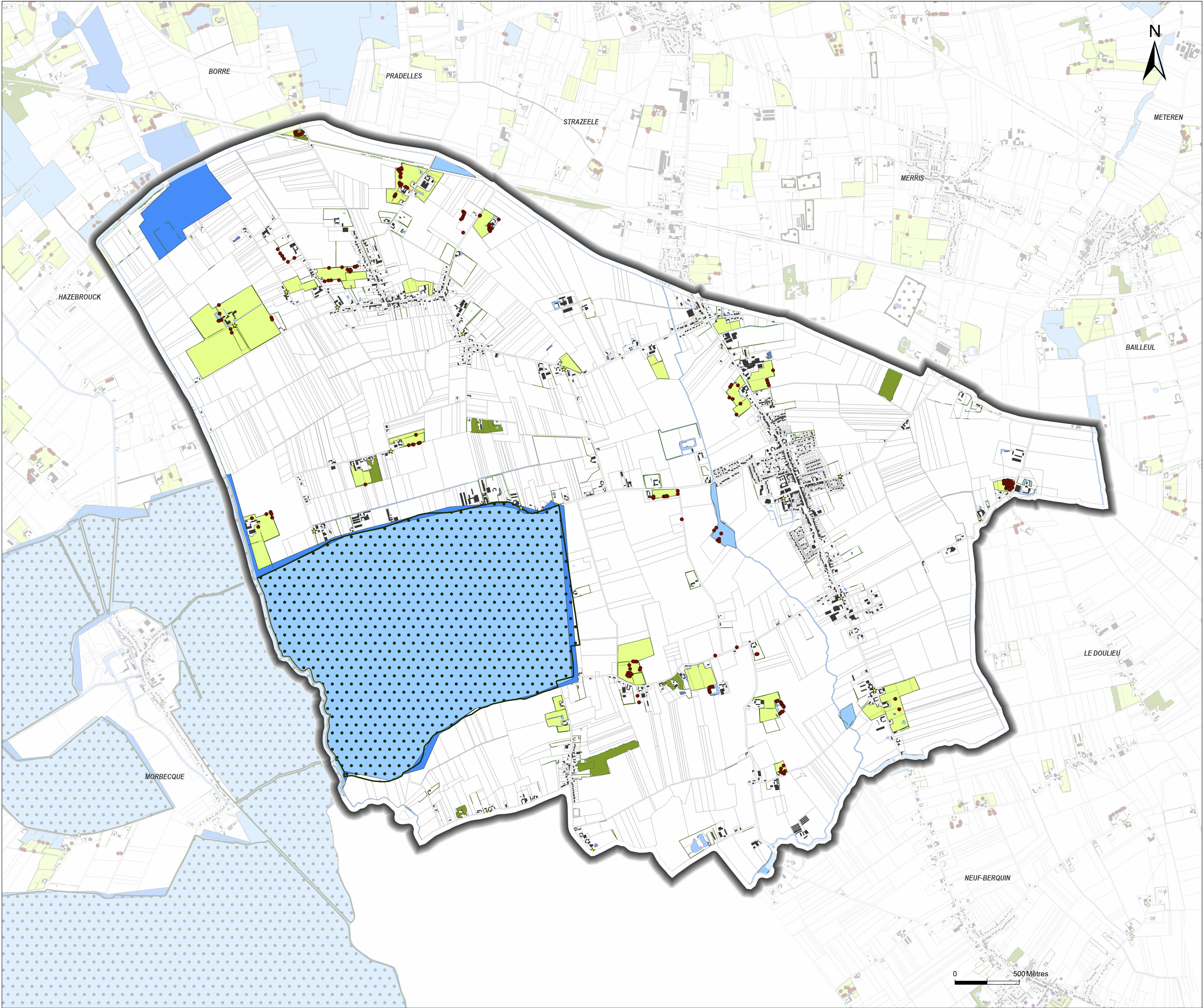
AGUR

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:09:20 +01'00'

PLANCHE C

Echelle : 1/10 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de : WALLON-CAPPEL

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022
Modification de droit commun n°1
Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022
Modification simplifiée n°2
Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023
Révision allégée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023
Mise en compatibilité du PLUIH n°1
Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024
Modification de droit commun n°2
Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024
Modification de droit commun n°3
Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025
Modification simplifiée n°3
Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025
Mise en compatibilité du PLUIH n°2
Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025
Modification de droit commun n°4
Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

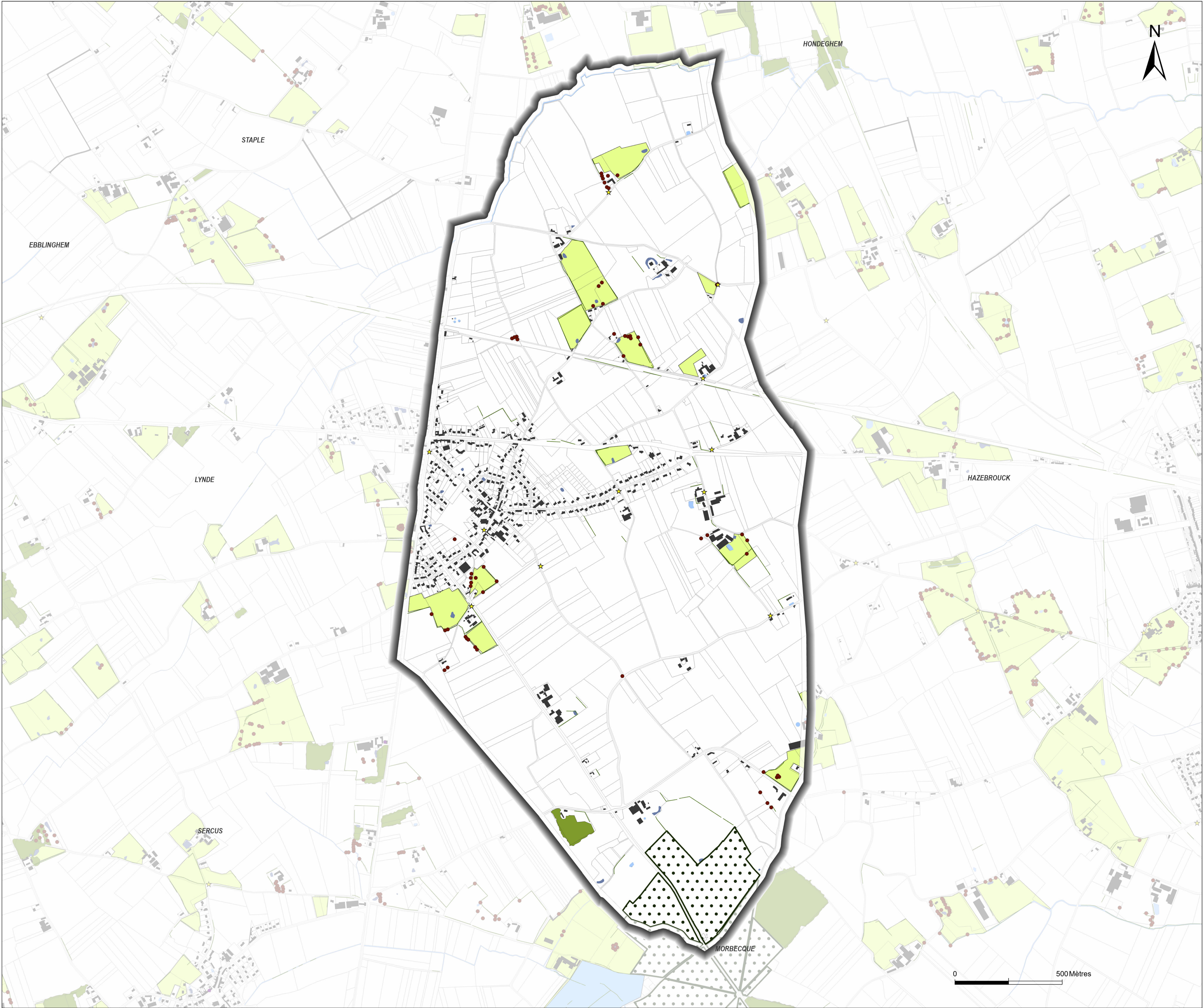
verdi
Sensible à vos ambitions
Modifiée par l'AGUR

AGENCE PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT
URBAIN
bagur

Signature
numérique
de Eddie
Defever
Date :
2025.12.30
12:09:44
+01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE

AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : WEMAERS-CAPPEL

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME

ARTOIS PICARDIE

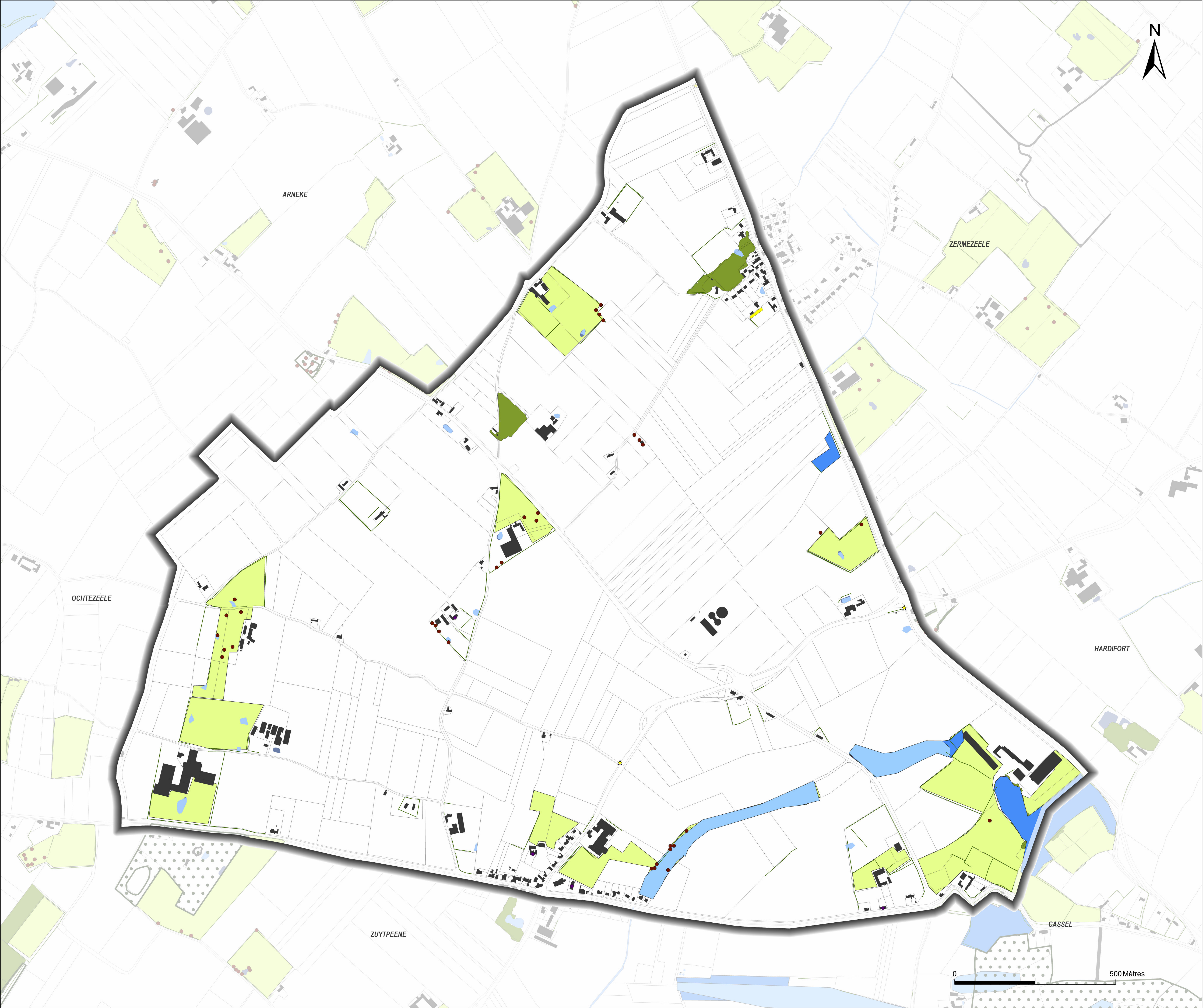
bagur

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:10:06 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/4 000ème



Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

COEUR DE FLANDRE AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : WINNEZEELE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

AGENCE PAYSANNE

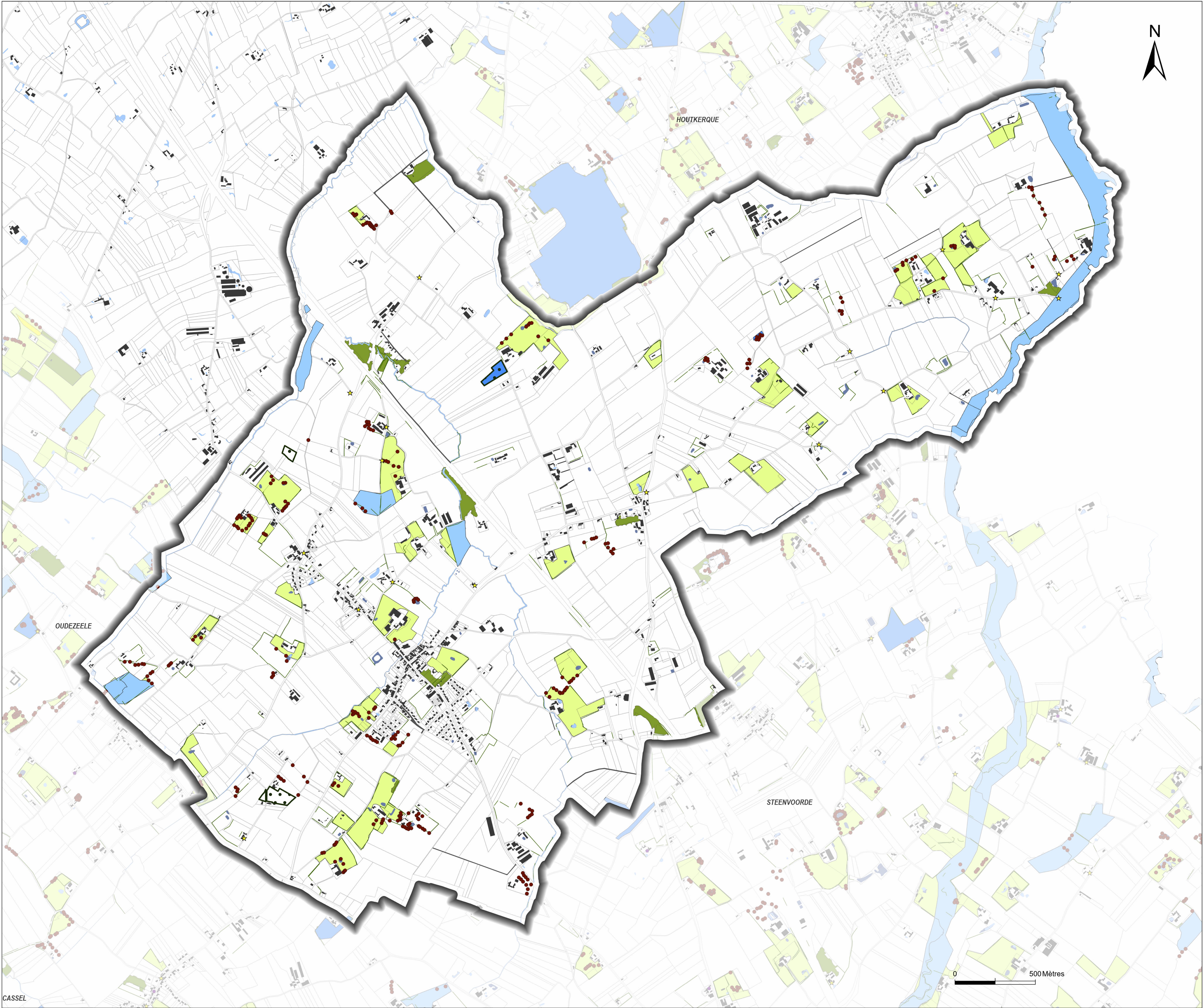
bagur

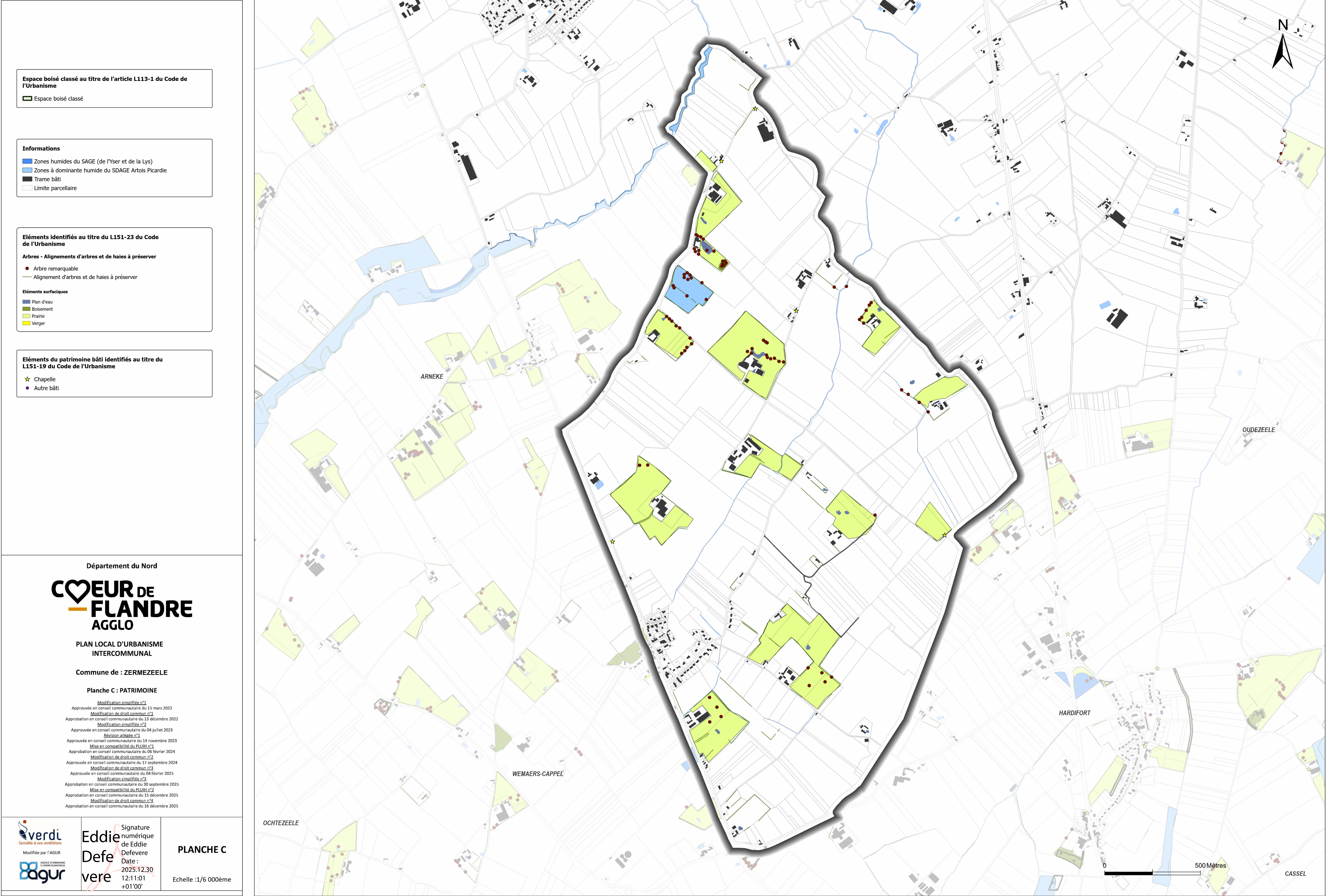
Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:10:30 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/8 000ème





Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Informations

Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)

Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Trame bâti

Limite parcellaire

Eléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

Arbre remarquable

Alignement d'arbres et de haies à préserver

Eléments surfaciques

Plan d'eau

Boisement

Prairie

Verger

Eléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

Chapelle

Autre bâti

Département du Nord

CŒUR DE FLANDRE

AGGLO

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : ZUYTPEENE

Planche C : PATRIMOINE

Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022

Modification de droit commun n°1

Approbation en conseil communautaire du 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°2

Approuvée en conseil communautaire du 04 juillet 2023

Révision allégée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 14 novembre 2023

Mise en compatibilité du PLUIH n°1

Approbation en conseil communautaire du 06 février 2024

Modification de droit commun n°2

Approuvée en conseil communautaire du 17 septembre 2024

Modification de droit commun n°3

Approuvée en conseil communautaire du 04 février 2025

Modification simplifiée n°3

Approbation en conseil communautaire du 30 septembre 2025

Mise en compatibilité du PLUIH n°2

Approbation en conseil communautaire du 15 décembre 2025

Modification de droit commun n°4

Approbation en conseil communautaire du 16 décembre 2025

verdi

Sensible à vos ambitions

Modifiée par l'AGUR

bagur

AGENCE D'URBANISME

ARTOIS PICARDIE

Eddie Defever

Signature numérique de Eddie Defever

Date : 2025.12.30 12:11:33 +01'00'

PLANCHE C

Echelle :1/6 000ème